

LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT

ET DE L'EDUCATION PERMANENTE

°
° °
°
80ème CONGRES

BORDEAUX, 5-10 Juillet 1971

°
° °
°
Séance du Jeudi 8 Juillet 1971

°
° °
°

TÉNOTYPIE DE CONFÉRENCES

E. F. MEYER

64, RUE BLANCHE

PARIS 9^e

TRINITÉ 71-58

LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT

ET DE L'EDUCATION PERMANENTE

°
° °
°

80ème CONGRES

Bordeaux, 5-10 Juillet 1971

°
° °
°

Séance du Jeudi 8 Juillet 1971

°
° °
°

LIGUE FRANCAISE DE L'ENSEIGNEMENT

ET DE L' EDUCATION PERMANENTE

o
o o
o

80ème CONGRES

BORDEAUX - 5-10 Juillet 1971

o
o o
o

Séance du Jeudi 8 Juillet 1971

o
o o
o

La séance est ouverte sous la présidence de
M. Henri Fauré.

M. le Président.- La séance est ouverte.

J'ai été saisi, et nous avons par là l'occasion
de faire la liaison avec la séance d'hier, de quelques
demandes de rectifications ou d'explications de vote.

J'ajoute que ces explications ne changent rien
au voté qui a été énoncé ici, mais je veux bien donner
toutes les explications nécessaires, si c'est la démocratie.

Première explication de la Charente. Je lis le

texte qui m'a été présenté :

"Devant les nombreuses demandes d'explications de Camarades délégués au Congrès, la Fédération des Oeuvres Laïques de la Charente se croit obligée de justifier son vote, en abstention, à l'Assemblée générale de mercredi après-midi.

"Les délégués mandatés par le Conseil d'administration de la Fédération des Oeuvres laïques de la Charente devaient voter les rapports moral et financier avec ses restrictions concernant les difficultés rencontrées dans la circulation de l'information entre le centre confédéral et les Fédérations d'Oeuvres laïques : calendrier des expéditions concernant la question de l'ordre du jour, calendrier de parution des Cahiers de l'Éducateur permanent non respectés, flottement dans le fonctionnement du Centre confédéral .. les flottements sont à la mode .. ce n'est pas dans le texte !

Un Délégué.- On n'a pas demandé que ce soit lu à la tribune, c'est une information pour Fahy !

M. le Président.- Ah ! mais si ce sont des informations, alors cela va très bien.

En second lieu, on demande une rectification à la tribune. J'ajoute que les rectifications de vote ne changent rien au vote qui a été enregistré dans la salle.

Vote de la Seine-et-Marne, rapport d'activité et rapport financier : 2 pour, 1 contre. Délégués des Clubs de Jeunes, 1 seul contre et non 2? à Modifier.

Nous en avons pris acte.

Fédération de la Loire Atlantique, explication de vote.

"N'ayant pu donner à la tribune les raisons de son abstention ..."

Je précise que si à ce moment-là la Fédération avait demandé à s'expliquer, je lui aurais donné la parole..

M. FAHY.- Ils sont d'accord.

M. le Président.- Bon.

"Au moment du vote du rapport d'activité 1970 et du rapport financier, la délégation de la Loire-Atlantique, mandatée par le Conseil d'administration de la Fédération des Oeuvres laïques précise que :

"Notre Fédération est en accord avec les deux rapports ..." C'est bien.

"... tels qu'ils ont été présentés, sauf sur le point particulier des animateurs permanents qui devait être resitué dans une étude d'ensemble ; tant au plan politique que financier, nous considérons que la position adoptée par le Conseil d'administration de la Ligue ne permettra pas

à notre Mouvement la mise en place d'une politique socio-culturelle telle qu'elle a été définie dans le précédent Congrès et portera préjudice aux associations laïques locales, départementales et nationales.

"En outre, nous nous considérons pleinement responsables face aux problèmes sociaux et humains posés aux camarades militants que nous avons engagés dans cette voie".

Ceci étant dit, je dois vous donner les résultats du vote qui a eu lieu ce matin pour le Conseil d'administration.

Je précise que vous trouverez la feuille des résultats à la sortie.

Inscrits : 1.609

Votants : 1.574

Bulletins nuls : 10

Suffrages exprimés : 1.564

Majorité absolue : 783

Je précise : ont voté 89 Fédérations métropolitaines sur 95, 2 Fédérations d'outre-mer sur 10, 27 membres du Conseil d'administration sur 35.

Ont obtenu et sont élus pour trois ans :

MM. Pignard 1.536 voix

Dutoit 1.531 -

MM. Mange	1.527	voix
Cornec	1.518	-
Gallet	1.507	-
Lacaze	1.505	-
Le Coz ^{Coz}	1.435	-
Labrousse	1.425	-
Pieuchot	1.420	-
Cazeaux.....	1.402	-
Liot	1.389	-
Thévenard	1.378	-

Sont élus pour un an :

MM. Rambaud	1.352	voix
Lebrun	1.015	-

Ont obtenu ensuite :

MM. Val ^{Mme} WAHL	913	voix
Le Hénaff.....	674	-

Nous allons maintenant commencer les travaux de cette Assemblée plénière, et puisqu'au moment où je vais prendre ma retraite mon ami Theeten m'accompagnera et que je présiderai demain la dernière Assemblée, je vous propose de confier aujourd'hui la présidence à notre ami.

Etes-vous d'accord ?

(applaudissements)

Mon cher Theeten, je te passe le micro.

(M. THEETEN remplace M. FAURE au fauteuil de la présidence).

M. le Président.- Mes chers amis, je donne tout de suite la parole à Roger Impens pour le rapport sur la question à l'ordre du jour.

M. IMPENS.- En 1967, pour préparer le Congrès de Strasbourg, nous avons été invités à réfléchir sur les objectifs et les structures de l'éducation permanente et Paul Fahy formulait dans son rapport quelques propositions quant à la création d'un service public, national, laïque, géré par les usagers, les personnels d'éducation, les collectivités publiques, complétant l'éducation scolaire et professionnelle.

En 1969, à Clermont-Ferrand, le Congrès entendait un rapport de Georges Davezac sur le contenu et les méthodes de l'éducation populaire et la résolution qui le concluait réaffirmait notre volonté de tout mettre en oeuvre pour préparer et réclamer la création d'un service public de l'éducation.

Elle avançait également les idées de conseil local de développement social et culturel et de collège d'enseignement secondaire centre d'éducation permanente.

Elle souhaitait que des expériences soient menées

.../.

dans ces directions.

Elle soulignait par ailleurs : l'éducation permanente repose sur une pédagogie d'animation qui développe la communication entre individus et permet la participation de chacun à la vie en société.

Elle esquissait ainsi une première définition de l'animation socio-culturelle.

Quelques mois plus tard, le Conseil d'Administration décidait que parallèlement à la recherche sur les thèmes de conseil local de développement social et culturel et de collège d'enseignement secondaire centre d'éducation permanente, il importait de proposer à l'ensemble des militants de notre mouvement une réflexion sur le rôle de l'action socio-culturelle dans une démocratie, ses limites, ses rapports avec l'action syndicale et avec l'action politique, et ce même Conseil d'Administration me faisait le redoutable honneur de me désigner comme rapporteur.

Nous ne pensons pas que le choix du Conseil d'Administration ait besoin d'être longuement justifié. Aussi bien n'avons-nous reçu aucune observation à ce sujet, si ce n'est celle de quelques-uns de nos amis qui se sont alarmés de l'ampleur de la question.

Dirai-je que, bien que partageant leur avis, sur-

.../.

tout en ce moment, j'y trouve une justification complémentaire, d'autant que ce n'est pas parce que nous avons posé la question que nous affirmons que nous répondrons complètement et dès aujourd'hui à l'ensemble des problèmes qu'elle soulève ?

Mais, n'est-il pas vrai que chacun d'entre nous dans son activité de militant d'éducation populaire a été amené, et souvent, à s'interroger sur la spécificité de son action, sur sa légitimité, sur ses limites et cela d'autant plus qu'il s'efforçait de répondre, ou plus exactement d'essayer de répondre aux questions essentielles que peut se poser un groupe quant à ses conditions de vie, à son devenir.

C'est un rapporteur, celui de la Dordogne je crois, qui dans sa toute première contribution à notre étude indiquait qu'à partir de la présentation, pour information pourrions-nous dire, du magazine Certifié Exact "Etranges étrangers", présentation faite à une population au milieu de laquelle vivaient de nombreux travailleurs étrangers, pouvait naître, par-delà la prise de conscience d'un problème, de multiples directions de réflexion ou d'action : alphabétisation, intervention pour l'amélioration des conditions matérielles, le logement, le salaire, pour une modification des attitudes, voire pour une

.../.

modification de législation, mais aussi interrogation sur les structures de la société, sur le sort des travailleurs, et il montrait combien il était parfois difficile de préciser ce qui relevait de l'animation socio-culturelle ou de l'éducation populaire, de l'action syndicale ou de l'action politique. Et l'interrogation du militant, n'est-il pas essentiel que le mouvement dans son ensemble la fasse sienne, s'interroge sur ses objectifs et souhaite les préciser ?

Mais avant d'aborder vraiment notre sujet, je pense qu'il est indispensable que nous rappelions quelle a été la méthode d'élaboration de ce rapport.

Dès avril 1970, nous avons porté à la connaissance des militants, par l'intermédiaire d'Informations Confédérales, le sujet proposé, et sollicité leur avis sur la meilleure manière de l'aborder. Au cours de l'Assemblée Générale de Bourges une Commission présidée par notre ami Jacquart a fait le point et, après avoir souligné l'intérêt de l'étude, a décidé d'entreprendre une très large consultation sans aucune exclusive des organisations syndicales et politiques, car il ne nous semblait pas possible de travailler en ignorant leur point de vue.

C'est ce qui fut fait.

Après un échange de lettres et quelques rencon-

.../.

tres nous avons obtenu des réponses du Parti Communiste Français, du Parti Socialiste, du Parti Socialiste Unifié, de la Fédération de l'Education Nationale, de la C.F.D.T., la C.G.T., pour sa part, nous renvoyant à une brochure éditée par son Centre de Formation et intitulée : la C.G.T. et l'adulte.

Ces réponses, il faut bien le dire, s'ajustaient plus ou moins au sujet précis de notre étude, les difficultés naissant en particulier de l'absence d'une définition assez claire de l'action ou de l'animation socio-culturelle et nous avons assuré la diffusion à l'ensemble des Fédérations afin d'alimenter les groupes de travail qu'elles avaient mis en place.

Ces groupes de travail, dont la composition était laissée à l'entière initiative des F.O.L., avaient un champ de réflexion très large, puisque nous nous étions refusés à donner d'autre indication que des directions de recherche. Ils ont élaboré, vous permettrez au rapporteur de dire en trop petit nombre, des rapports qui nous ont permis d'effectuer une première synthèse des problèmes posés. Cette synthèse prit la forme d'un questionnaire diffusé en mai et qui m'a permis de recueillir 57 réponses émanant des Fédérations et des membres du Conseil d'Administration ; en tout, 36 Fédérations ont, à un mo-

ment ou à un autre, participé à l'élaboration de notre travail. C'est peu, certains rapporteurs m'ont dit c'est beaucoup, je dirai c'est grave.

C'est à partir de ces éléments qu'a été élaboré le rapport que la Commission, qui réunissait ce matin 60 Fédérations, a étudié, qu'elle a complété et qui sera sans doute complété encore dans la discussion qui le suivra.

Il me faut vous signaler que quelques-uns de nos camarades, regrettant de n'avoir pu apporter toute l'attention désirable à cette importante question, souhaitent que nous ne prenions pas une position définitive mais que nous considérions cette étude comme un moment d'une réflexion qu'il faudra poursuivre en multipliant les contacts sur des objectifs précis avec les formations politiques et les organisations syndicales.

Je voudrais les rassurer. Nous n'avons jamais considéré que l'étude que nous menions était définitive, qu'elle devait aboutir à des conclusions en forme de plan d'action s'imposant immédiatement à l'ensemble du mouvement, mais au contraire nous la considérons comme un cadre de réflexion.

Il suffit de se pencher sur les rapports précédents que j'évoquais tout à l'heure pour s'en convaincre.

.../.

Il est bien évident que le rapport de Fahy en 1967 trouvait sa prolongation dans le rapport présenté par Georges Davezac à Clermont-Ferrand, que les études menées aujourd'hui sur le conseil local, sur le C.E.S., en sont des compléments et, si vous me permettez une boutade, je dirai que l'étude se poursuivra dès ce soir puisqu'il me semble bien avoir lu quelque part que le "Trou de l'Aiguille" était une fiction dramatisée d'un compte rendu des conflits relationnels, politiques, sociaux et religieux, à l'intérieur d'un groupe d'animation socio-culturelle. L'équipe de notre ami Gonthier, avec une indiscipline qui, j'espère, ne caractérise pas les Bordelais, la présente après le rapport, mais ce n'est pas parce que cette étude a une forme originale et inattendue qu'elle n'en sera pas intéressante. On a beaucoup prôné les vertus du grossissement et de la caricature et je pense qu'avec un peu d'esprit critique nous y trouverons la possibilité de ramener parfois à leurs justes proportions un certain nombre de ce que, ce matin, j'appelais élucubrations.

La première tâche est évidemment de tenter une définition de l'action socio-culturelle. Ces termes relativement nouveaux évoquent en effet des réalités très différentes selon les interlocuteurs, nous nous en sommes encore rendu compte ce matin.

.../.

Pour la Fédération de l'Education Nationale, l'action socio-culturelle est une des modalités de l'action éducative. Cette action éducative globale implique le développement harmonieux de toutes les facultés humaines, l'éducation physique, le développement intellectuel, l'acquisition des connaissances, la formation professionnelle, la formation sociale et culturelle. Sans formation sociale et culturelle, l'homme ne peut être le citoyen valable d'une démocratie ni jouir des fruits de la culture.

Idée très proche que celle exprimée dans la communication du Parti Communiste : l'action socio-culturelle est l'ensemble des moyens mis en oeuvre pour donner à tous les membres de la société les moyens d'accéder à toutes les formes de culture, d'une culture considérée comme englobant tout ce qui apprend à mieux vivre.

Sans utiliser l'expression "animation socio-culturelle" mais en élargissant considérablement le sens traditionnel du mot culture, la contribution de la G.F.D.T. affirme : la culture, c'est un effort constant sans cesse renouvelé de l'homme pour se réaliser, faire son unité intérieure en ordonnant ses diverses facultés, en trouvant un équilibre entre ses connaissances intellectuelles, artistiques, scientifiques, les valeurs morales et spirituelles, le travail, l'action, un effort pour se situer .../.

dans le monde, non seulement dans le monde restreint où il vit mais aussi dans le monde entier, pour participer collectivement à la prise en charge des problèmes posés à sa vie d'homme engagé en vue d'une transformation du monde, en fonction d'un idéal de liberté, de démocratie, de paix.

J'ajoute : la culture ne peut se limiter au passé et au présent, mais doit permettre une remise en cause de la société actuelle par la recherche et la création de structures nouvelles permettant une prise en charge réelle par le plus grand nombre des problèmes posés à tous les niveaux.

Dans le texte que nous a confié le Parti Communiste Français nous avons relevé : tous les problèmes de la culture ont acquis aujourd'hui une dimension nouvelle. La culture est partie intégrante de la vie sociale. Face aux conceptions étroitement particularistes de la culture nous soulignons l'importance réciproque et grandissante en même temps que l'unité des diverses composantes de la culture, ces composantes étant : formation intellectuelle, formation physique, formation esthétique, formation morale et civique, formation économique et professionnelle.

En dépit des difficultés nées du vocabulaire, des

.../.

convergences apparaissent entre les idées exprimées par ces textes : dépassement de la notion traditionnelle de culture, mais aussi affirmation de la nécessité de la prise de conscience par chaque individu des problèmes de la société dans laquelle il vit.

Certes, des divergences subsistent mais il n'est pas dans notre intention ni dans notre vocation de tenter une synthèse à ce niveau.

Nous avons, au cours de travaux antérieurs, formulé nous aussi quelques hypothèses, mais avant de vous les rappeler je voudrais tenter de résoudre une difficulté qui se situe au niveau du vocabulaire.

Faut-il que nous parlions d'action socio-culturelle ou d'animation socio-culturelle ?

Les avis des rapporteurs auxquels nous avons posé très directement la question sont partagés. Pourtant, la majorité d'entre eux semble préférer l'expression animation socio-culturelle, qui implique, comme le dit l'un d'entre eux, l'action, mais traduit mieux l'attitude d'éveil méthodiquement non directive qui suppose, dit le rapporteur des Vosges, des rapports d'échange, et met en évidence le souci de faire participer les intéressés. Si nous retenons le terme d'animation socio-culturelle

///§.

je vous propose de suivre ceux de nos camarades qui demandent que nous gardions "actions socio-culturelles" pour désigner les entreprises menées par un groupe déjà constitué afin de réaliser des objectifs précis et déterminés.

Ainsi, comme l'écrit le rapporteur de la Dordogne, l'animation socio-culturelle comprend aussi l'ensemble des actions socio-culturelles en cours et à venir qui naissent d'elle.

Nous acceptons cette distinction, pour notre part, bien que nous sachions qu'elle est arbitraire, car elle nous semble commode et propre à faciliter la suite de notre développement.

Aussi bien c'est le terme d'animation socio-culturelle, ou plus simplement d'animation, que nous avons utilisé quand, lors des journées d'études de décembre 1969, journées d'études qui réunissaient à Marly les Présidents et Secrétaires fédéraux des Fédérations, nous avons défini un processus d'animation que nous avons caractérisé par les étapes suivantes :

- Expression des aspirations et prise de conscience des besoins,
- Elaboration d'un projet d'action destiné à répondre au moins en partie, aux besoins exprimés et réflexion sur les structures nécessaires à la mise en oeuvre du projet,
- Mise en oeuvre du projet avec le souci de faire participer à sa réalisation la plus grande partie du Groupe,
- Contrôle permanent de sa réalisation par l'ensemble du groupe ce qui évidemment mettait en évidence la nécessité de structures permettant ce contrôle.
- Dernière étape : évaluation des résultats qui constituent, ajoutons-nous, le point de départ d'un nouveau cycle s'appuyant à nouveau sur une analyse des besoins.

Ainsi donc, et en développant un peu cette première proposition, nous pourrions dire que l'animation socio-culturelle vise d'abord à permettre à des individus et des Groupes de s'exprimer le plus spontanément, le plus directement pos-

2)

sible dans les conditions les plus favorables et il appartient évidemment aux animateurs, aux Mouvements, de faire naître ces conditions, dans un second temps à amener individus et groupes à réfléchir sur les données de cette expression spontanée que nous appellerons aspiration, afin que chacun réalise les différents types d'aliénation dont le Groupe et les individus sont victimes, comment ils en sont victimes, et que chacun puisse, au-delà des aliénations, déceler, découvrir les besoins réels ; dans un troisième temps, à inciter les groupes et les individus à projeter, à assumer, à réaliser les actions susceptibles de satisfaire tout ou partie de ces besoins réels et à élaborer parallèlement les structures nécessaires à leur action, à faire évaluer, à faire critiquer la démarche à tous les moments de sa réalisation, cette évaluation et cette critique permanentes ramenant à la première phase du processus.

Comme le remarque notre Ami Blot, rapporteur d'un Groupe de réflexion au travail duquel je viens d'ailleurs de faire de larges emprunts, ainsi la démarche dessine l'image d'une spirale qui tendrait vers un point hypothétique où l'expression du groupe imposerait tout à la fois et naturellement le projet, ses structures, sa réalisation. C'est là une finalité idéale dont la correspondance pratique ne saurait être qu'une formulation de plus en plus précise de problèmes de mieux en mieux appréhendés et recevant des solu-

tions de plus en plus satisfaisantes et de plus en plus maîtrisées.

Je veux également rappeler, avec plaisir car elle montre bien la convergence et l'unité de notre réflexion, cet autre essai de définition : "l'animation socio-culturelle du groupe c'est le processus par lequel, en présence d'un animateur et non sous l'autorité d'un maître, en quelque sens que l'on entende ce terme, une collection d'individus réunis par des contingences diverses, le plus souvent d'habitat ou d'occupation, se transforme en une communauté de personnes et de citoyens qui prennent conscience de leurs intérêts communs comme des droits de chacun d'entre eux et qui assument collectivement la responsabilité de satisfaire les uns et les autres".

Cette définition est extraite du rapport de synthèse présenté l'an dernier à Saint-Nazaire sur la question à l'ordre du jour du stage national UFOLEP-USEP par notre Ami Georges Baboulin ; nous pensons que l'animation socio-culturelle réside dans cette démarche, dans ce que nous pourrions appeler ce souci de faire émerger les problèmes et de faire prendre en charge par les intéressés eux-mêmes la recherche des solutions, dans ce qu'un des Rapporteurs a appelé : "La mise en mouvement d'un groupe, d'une population".

Ainsi, elle se distingue nettement et de l'action culturelle et de l'action sociale. L'action culturelle est

4)

trop souvent conçue comme une diffusion culturelle dont le but est de faire connaître, de faire accepter par le plus grand nombre d'individus, chacun étant pris isolément le plus souvent, une culture à laquelle ils n'ont point part, une culture que l'on souhaite leur distribuer, parfois même après l'avoir adaptée. L'animation socio-culturelle ne néglige pas la diffusion culturelle mais elle tend à préparer les conditions de réception qui permettront une réflexion critique et elle considère cet enrichissement culturel, même individuel, comme un élément qui agira sur la vie du groupe, sur son comportement et qui induira d'autres possibilités d'animation.

Quant à l'action sociale, la confusion n'est guère possible. Elle représente le plus souvent une intervention de compensation au profit d'individus, même si ceux-ci sont considérés globalement et sans que ces individus aient été associés, ni à la recherche des conditions les meilleurs de l'intervention ni encore moins à l'analyse des causes qui ont rendu cette intervention utile, voire indispensable.

L'animation socio-culturelle ne se confond pas non plus, nous semble-t-il, avec l'éducation culturelle telle que nous l'entendons généralement, encore moins avec l'éducation permanente qui a des missions évidentes d'enseignement et de formation.

A partir du rapport présenté à Strasbourg, et de

quelques travaux qui ont été menés par la suite, dans le cadre de la Ligue, nous pouvons essayer de dégager les composantes essentielles de l'Education permanente : éducation familiale, éducation scolaire, éducation professionnelle, perfectionnement professionnel, recyclage, promotion sociale au sens étroit du terme, éducation syndicale, éducation politique et recouvrant en quelque sorte l'ensemble des interventions éducatives non encore répertoriées dans l'énumération précédente, le domaine de l'éducation populaire, avec évidemment une énorme part faite à ce que nous appelons les mass média.

Où se situe l'animation socio-culturelle dans ce schéma ?

Nous croyons pouvoir dire qu'elle recouvre en partie et plus ou moins largement toutes ces formes d'action éducative. L'attitude du père ou de la mère de famille qui souhaite que certains problèmes posés par la vie du Groupe familial soient pris en charge et réglés avec la collaboration de tous les intéressés, cette attitude nous semble participer au moins un peu de l'animation socio-culturelle.

Dans les domaines de l'éducation scolaire, de la formation, du recyclage, de nombreuses démarches pédagogiques relèvent du même souci de mise en mouvement, de prise en charge de la recherche des solutions. Mais il faut néan-

moins reconnaître que, le plus souvent, l'inévitable asymétrie du rapport pédagogique pèse lourd sur la vie du Groupe, et il est évident que c'est au niveau de l'éducation populaire que peut le mieux se réaliser le processus d'animation que nous avons défini.

En effet, dans tous les autres types d'intervention éducative, les buts à atteindre sont le plus souvent définis et la liberté du Groupe est donc limitée. L'animateur, et ce terme a un sens très large dans notre esprit et désigne tout à la fois un parent, un enseignant, un militant syndical ou politique comme un animateur d'éducation populaire, doit dans ce cas remplir un contrat, contrat qu'il a accepté ou qu'il feint d'accepter, ce qui l'oblige à peser sur le Groupe, à canaliser ses réactions. Par ailleurs, on ne peut dire que, dans la plupart des actions qui se situent hors de l'éducation populaire au sens large, le Groupe soit ouvert. Il est constitué autour d'une préoccupation déterminée : enseignement, action de recyclage par exemple, ou dans un cadre trop étroit : famille, classe. Or, l'ensemble des rapporteurs qui ont répondu considèrent que l'ouverture du groupe est une condition essentielle de l'animation socio-culturelle. D'abord parce que cette démarche n'a de chance d'être efficace que si elle s'adresse effectivement à tous les Membres possibles. Ensuite, parce que la diversité des

individus est une des conditions de l'émergence des problèmes premiers de ceux qui apporteront au Groupe sa substance.

Ces remarques rapides nous permettent d'aborder quelques-unes des conditions de l'action socio-culturelle et vous permettrez au rapporteur de faire à cet endroit une petite mise au point sur le questionnaire qui a été diffusé, en mai, et auquel près de 40 Fédérations, 36 exactement, ont répondu.

Certains de nos Camarades m'ont gentiment, mais fermement reproché de n'avoir pas joué le jeu et d'avoir posé des questions fermées dont la réponse ne pouvait être que négative. Ils visaient en particulier les questions de ce type : L'action socio-culturelle veut-elle s'accommoder d'un programme pré-établi, de structures administratives figées ?

Comme l'a dit l'un d'entre eux, il fallait être "gonflé" pour oser répondre : oui !

J'accepte volontiers leur reproche tout en rappelant qu'il ne s'agissait nullement d'un questionnaire introductif, mais en quelque sorte de la recherche, de l'indication, de la confirmation de positions que des rapports précédents avaient permis de dégager, et qu'il s'agissait de contrôler si ces positions recevaient un accord général.

De nombreux rapports en effet avaient montré la difficulté d'allier le processus d'animation et les impératifs

d'un mouvement qui ne peut exister sans programme d'action, d'allier la souplesse indispensable à une démarche qui s'appuie sur des groupes informels, au moins à l'origine, à l'existence précaire, et les nécessités de disposer de relais capables d'être les supports des actions à mener.

Et si nous parlions d'un programme pré-établi et de structures figées c'est aussi pour insister a contrario sur le fait qu'un programme établi avec le concours des intéressés, que des structures évolutives, étaient des éléments positifs que nous ne pouvions négliger.

Entre la position de quelques camarades qui semblent redouter qu'une mise en cause des structures locales aboutisse à la liquidation pure et simple de nos possibilités d'action, et celle de ce rapporteur qui affirme : "Le préjugé de futilité accordé aux témoignages socio-culturels traditionnels ne peut que se renforcer si l'animateur ne consent pas à se mettre à l'écoute de la palpitation, du langage, de la pensée qui nourrit la vie quotidienne des travailleurs à leur travail, des familles quand elles se reconstituent dans les H.L.M., des scolaires et des étudiants dans leurs établissements ou dans les infrastructures qui les recouvrent. A ce niveau, l'action de l'association semble bien inutile, elle est dépassée ou prématurée selon les points de vue, tout au plus peut-elle être utilisée comme une unité de formation permanente des responsables et des

animateurs.", entre ces deux types de positions, il y a la voie moyenne, sans doute celle d'un des rapporteurs de la HauteHaute-Garonne qui semble faire sienne cette affirmation, puisée dans un article publié par M. Mandra, dans un numéro de la Revue "Education" de Novembre 1968 : "Le bon centre d'animation populaire n'est pas celui où, chaque semaine, 100 passionnés viennent faire régulièrement de la spéléologie ou de la peinture, mais le lieu où toute une population sait qu'elle peut venir pour trouver réponse à ses préoccupations sans exclusive".

C'est aussi celle du Rapporteur de la Loire :

"Rien de solide ne se fait sans structures appropriées. Ces structures doivent donc être capables de s'adapter aux diverses actions ou phases de l'action. Structures évolutives n'est, en aucun cas, synonyme de structures floues ou mal définies. Une association du type foyer de jeunes et d'éducation populaire peut fort bien jouer efficacement le rôle de support de cette action socio-culturelle, à condition de vouloir et de savoir agir en milieu ouvert", à quoi s'ajoute la forte expression d'un autre rapporteur :

"A condition de projeter vers le milieu ses possibilités éducatives".

N'est-ce pas d'ailleurs à cette recherche de structures permettant à la fois de sauvegarder le potentiel

d'intervention de notre mouvement et d'assurer une réelle animation socio-culturelle que visent les études menées au cours de ce Congrès sur le conseil local de développement social et culturel ? C'est peut-être aussi d'ailleurs à travers elle que nous trouverons dès éléments de réponse au souci manifesté par de nombreux rapporteurs d'éviter un émiettement qui, disent-ils, ne saurait être que préjudiciable.

L'animation socio-culturelle, intimement liée aux besoins des groupes, donne naissance à des actions très diversifiées. Comment et à quel niveau peut être recherchée, sinon une unité de la démarche éducative, tout au moins une coordination ?

Cette recherche, précise notre Ami Belbenoit, implique une concertation des animateurs travaillant, - mais vous mettez le travaillant entre guillemets - dans un même groupe, soit au niveau du groupe, soit au niveau d'une entité plus large, mais proche, où s'opère soit la coordination des programmes établis à partir de l'expression des besoins, soit la formation initiale et continue des animateurs".

Nous ajouterons, toujours en citant le Rapporteur de la Loire : "Ce que peut être une des missions de notre mouvement à ses divers échelons, de rendre possible ces regroupements des animateurs, ces indispensables coordinations..." de cette réflexion sur le travail de l'équipe devant naître, selon un camarade des Hautes-Alpes, "un renouvellement cons-

tant évitant sclérose et inefficacité".

"Mais, en fin de compte, - et nous citons à nouveau la Loire, - les résultats de l'animation socio-culturelle seront aussi variés que les manifestations de la vie elle-même. L'animation socio-culturelle vise à former, non à conformer. Elle veut susciter l'autonomie, amener chaque individu à l'éprouver et à se manifester responsable. Et si l'unité des méthodes est sans doute irréalisable, l'unité des objectifs ne peut se concevoir qu'en termes très généraux, peut-être par rapport à la notion de démocratie".

Quel rôle en effet l'animation socio-culturelle peut-elle, doit-elle jouer dans une démocratie ?

Pour répondre à cette question il semblerait logique qu'après avoir précisé notre conception de l'animation socio-culturelle nous tentions une définition de la démocratie. Pourtant, nous ne le ferons pas, suivant en cela l'opinion de la très grande majorité des rapporteurs départementaux que nous avons consultés, et il faut bien dire que la diversité des quelques définitions qui nous ont été proposées, le plus souvent sous forme de citations, nous conduit à penser que nous agissons sagement en éludant ce problème.

Mais ce qui rend légitime, ce qui justifie notre position, c'est que pas un seul des rapporteurs n'a lié le rôle de l'animation socio-culturelle à une définition, à une

forme de démocratie, et qu'aucun n'a formulé l'idée que dans une démocratie parfaite l'animation socio-culturelle serait inutile.

"On reconnaît, dit l'un d'eux, la démocratie à ce qu'elle permet et facilite l'action socio-culturelle". C'est la seule définition que je vous donnerai.

Peut-être pourrions-nous dire qu'à la limite, dans une démocratie totale, la vie démocratique se confond avec l'animation socio-culturelle et que c'est par cette animation socio-culturelle que la démocratie est recréée à chaque instant, car pour qu'une démocratie vive, il faut bien qu'elle soit à chaque instant recréée. C'est ce qui est sa grandeur, c'est aussi ce qui est sa faiblesse, si on doute des hommes, mais fondamentalement un laïque ne doute pas des hommes.

La démocratie ne peut se nourrir que de l'intérêt apporté à la chose publique par chaque individu, et nous pensons qu'en s'appuyant sur des problèmes concrets, directement ressentis par les intéressés, qu'il s'agisse de problèmes de logement, d'éducation, de loisirs, de transport, l'animation socio-culturelle peut aider à mettre en évidence les problèmes fondamentaux, les contradictions fondamentales faudrait-il sans doute dire, d'une société, et susciter le désir de travailler à leur réduction.

"Si l'animation socio-culturelle ne le peut pas, qui

le peut ?". s'interroge un de nos amis. Et il répond : "En tout cas c'est son objet propre que de faire découvrir ces problèmes essentiels, non pas dans l'abstrait, mais dans la réalité immédiate et à partir des problèmes concrets de la vie quotidienne".

Tous les Rapporteurs, d'ailleurs, ont reconnu à cette animation socio-culturelle une vocation de remise en cause, de contestation. "Le groupe s'affrontera tôt ou tard à des contraintes sociales, il les étudiera, cherchera à en connaître le pourquoi, souhaitera les infléchir ou les acceptera s'il découvre le bien fondé des obstacles", signale le rapporteur de la Côte d'Or. "L'action socio-culturelle ne peut pas être un conformisme, quel qu'il soit" précise le rapporteur des Hautes-Alpes. Mais, comme le fond remarquer quelques rapporteurs, remise en cause, contestation, n'entraînent pas obligatoirement un refus de la situation analysée, et dans certains cas cette attitude peut même contribuer à faire disparaître certaines incompréhensions et par là même renforcer la confiance dans l'organisation sociale. Il est bien évident toutefois que ces rapporteurs pensent à un type de société duquel la plupart des injustices sociales et économiques auraient été bannies et que, dans la situation qui est la nôtre, l'animation socio-culturelle conduira le plus souvent à une remise en cause, se traduisant par un désir de changement, par la volonté

d'instaurer un système social plus juste, une économie soucieuse des véritables intérêts de l'homme.

C'est sans doute cette constatation de la légitimité, de la nécessité de cette remise en cause qui a conduit quelques rapporteurs à marquer une défiance que je veux vous signaler envers une expression que nous utilisons très souvent : "formation civique".

C'est le Rapporteur des Yvelines qui écrit : "L'animation socio-culturelle s'oppose à la formation civique dans ce que celle-ci semble sous-entendre d'acceptation des structures actuelles et de recherche de l'adaptation à celles-ci" et, en écho, le rapporteur des Hautes-Alpes déclare : "L'action socio-culturelle n'est pas une méthode de formation civique car elle ne doit pas se contenter de modeler les esprits dans le conformisme d'un Etat, même démocratique."

Sans doute faut-il rechercher l'explication de cette défiance au niveau d'une définition de la formation civique dont je voudrais bien affirmer ici, et je suis certain de votre plein accord, qu'elle n'est aucunement la définition de la Ligue. Former, pour nous, n'est jamais conformer, et nous pensons que l'animation socio-culturelle est un moyen de formation civique, mais qu'elle est plus car sans doute peut-on dire que le citoyen n'épuise pas l'homme. Mais, fermons la parenthèse.

Pour essentielle qu'elle apparaisse dans l'existence même de la démocratie, l'animation socio-culturelle a ses limites, limites que la très grande majorité de ceux qui ont participé à cette étude acceptent de reconnaître. L'animation socio-culturelle, même lorsqu'elle se traduit en action socio-culturelle, ne se confond pas avec l'action syndicale ou avec l'action politique. Les domaines d'intervention sont différents encore qu'ils puissent se recouper; les finalités sont différentes bien que compatibles et partiellement communes. Un exemple va nous permettre d'éclairer notre propos :

- Si un parti politique évoque le VIe Plan, c'est à partir d'une prise de position en faveur du Plan ou en opposition avec le contenu de ce Plan, et il s'agira surtout de la démonstration du bien fondé de la thèse du parti.

Pour une organisation syndicale, la démarche sera approximativement de même nature, encore qu'elle appuiera sur certains aspects particuliers plus directement liés aux préoccupations des syndicats.

L'intervention socio-culturelle, elle, sera profondément différente. Elle aura comme souci primordial de permettre une approche du problème, de répondre à des interrogations nées de la découverte de l'existence d'un Plan au travers de la recherche d'une solution à un problème concret local. Et les interrogations auxquelles elle aura à essayer

de répondre sont à la fois très diverses et très riches, comme le souligne notre Ami Galay : d'où est issue la nécessité d'un Plan ? Qu'est-ce qu'un Plan ? Pourquoi cinq ans ? Depuis quand existe-t-il des Plans en France ? Ailleurs ? Pourquoi là et pas ailleurs ? Qui détermine les options ? Comment ces options sont-elles déterminées ? Les Plans précédents ont-ils été réalisés ? Comment passe-t-on d'un Plan à un autre ? Quand produit-on le bilan d'un Plan ?... - combien de questions naïves ! - Comment s'établit la participation des partenaires sociaux ? Qui sont ces partenaires sociaux ?

Evidemment, l'animateur socio-culturel tentera également de répondre et s'entourera pour cela de concours nécessaires à l'interrogation sur la valeur du plan. Il s'efforcera pour permettre un choix, de présenter honnêtement les arguments évidemment des adversaires, mais aussi ceux des partanaïres. Et, en supposant que les individus auxquels cette action socio-culturelle s'adresse, puissent et veuillent choisir, ce n'est pas en tout cas dans le cadre du socio-culturel qu'ils trouveront les structures qui leur permettront de manifester leur approbation ou leur hostilité avec une chance d'efficacité.

La limitation est volontaire, car le but poursuivi

.../.

était d'informer, de susciter peut-être un désir d'engagement en montrant l'importance du problème traité, ses incidences sur la vie quotidienne et sur l'avenir, mais non d'essayer d'enregistrer cet engagement.

Comme le soulignent de nombreux rapporteurs, l'animation socio-culturelle amène à l'action politique ou à l'action syndicale, car elle ne peut se suffire à elle-même et, ajoutent-ils, parce que la recherche de la solution d'un problème social quel qu'il soit implique toujours une action politique.

Sans doute est-il nécessaire de ne pas se fixer des limites trop étroites sous peine de vider de son sens l'animation socio-culturelle et de n'en faire qu'un jeu futile. Comme le précise un camarade, une action socio-culturelle décidée doit être menée le plus loin possible et, souvent, elle pourra être menée jusqu'à son terme, ou presque, si on la définit soigneusement en s'éloignant de l'abstrait et en tenant compte des possibilités. Mais, même dans ce cas, une limite existe qu'ont bien saisie nos camarades qui rapportent cet exemple d'action socio-culturelle vécu dans une grande ville :

Un quartier n'a pas de crèche. Partant de cette constatation faite par des personnes isolées ou déjà regroupées, nos amis ont pu les réunir sur ce thème précis.

.../.

Dans un second temps - et il est évident que les temps se mêlent fréquemment - ils ont pu faire connaître ce manque et ses conséquences à l'ensemble des habitants du quartier qui, parce qu'ils n'étaient pas intéressés immédiatement, n'étaient pas toujours sensibilisés à ce problème. Puis, ils ont pu faire rechercher les raisons de l'absence de l'équipement, raisons proches ou raisons lointaines, en revendiquer la création auprès des autorités municipales, agir comme groupe de pression auprès de tous les candidats aux élections municipales. Mais ils n'ont pas présenté de liste de candidats, ni participé à l'élaboration des listes, ils n'ont pas demandé un engagement politique précis.

Ils ont eu raison, certes, et ont sauvegardé ainsi leurs possibilités futures d'animation, mais ils ont marqué la limite de leur entreprise, par ailleurs déjà jugée trop politique par certains, ont-ils signalé.

Car c'est bien la définition de l'animation socio-culturelle. Elle repose sur un consensus large, acquis autour de quelques idées générales et généreuses, la recherche du progrès social et humain, dit le rapporteur du Maine-et-Loire, plus généralement encore les valeurs qui constituent notre idéal laïque, foi en l'homme, respect de toute personnalité, démocratie, justice sociale. Elle

.../.

ne peut se référer trop précisément à une doctrine politique, à un système d'analyse de la société qui permet de proposer des solutions d'ensemble, car si elle le faisais elle perdrait, du même coup, une partie de ses possibilités d'intervention, elle cesserait d'apparaître et d'être, selon le mot du rapporteur des Pyrénées-Atlantiques, ce tronc commun préparatoire aux engagements politiques et sociaux, elle cesserait aussi, du même coup, d'être laïque. Et pourtant, l'animation socio-culturelle est dépendante, elle se pratique en une société donnée, étroitement tributaire de réalités politico-économiques sur lesquelles elle ne peut avoir directement prise.

Mais nous croyons profondément qu'elle peut agir sur les hommes et nous souhaitons qu'elle contribue à permettre les évolutions.

Incapable de bouleverser les structures politico-économiques à elle seule, l'animation socio-culturelle peut contribuer, par son action sur les hommes, à faire naître les conditions qui permettront l'instauration et la vie d'une démocratie au sens plein du terme.

Quels sont donc les rapports souhaitables du socio-culturel, du politique et du syndical ?

Nous pensons, pour que notre essai de réponse soit clair, qu'il importe de distinguer deux niveaux :

.../.

- celui de l'animation socio-culturelle,
- celui des actions socio-culturelles.

L'animation socio-culturelle peut être et doit être un point de rencontre. Un des rapporteurs l'a définie, je le rappelais il y a quelques instants, comme un tronc commun. Un autre insiste sur les avantages du brassage des opinions qu'elle permet, sur l'antidote qu'elle peut constituer par rapport à la simplification abusive qui accompagne parfois l'engagement politique.

Elle ne peut jouer ce rôle que si elle est vraiment ouverte à tous, que si elle ne jette aucune exclusive sur ses participants et ses animateurs. Et, sans vouloir traiter au fond ce problème qui mériterait un long développement, nous devons vous rapporter l'opinion qui se dégage de l'ensemble des rapports quant à l'engagement de l'animateur.

Est-il possible, s'interroge le rapporteur des Hautes-Alpes, d'être un animateur socio-culturel en étant indifférent à la forme du gouvernement, à la vie politique ou syndicale, en prenant son parti de l'injustice sociale ?

Et nos camarades de la Loire semblent lui répondre qui écrivent : si l'animation socio-culturelle doit mettre l'individu à même d'opérer des choix, comment pourra-t-elle

.../.

être animée par des gens qui auraient été incapables de cette démarche ?

Tous souhaitent donc que l'animateur soit l'homme conscient de ses responsabilités, qui sait, ou qui découvrira vite, que son action a des suites logiques qui relèvent du syndical ou du politique. Mais tous souhaitent également qu'il ne confonde pas sa mission et qu'il ne considère pas le groupe dans lequel il est en situation d'animateur comme un terrain de propagande politique ou syndicale.

N'est-ce pas l'attitude fondamentale du militant laïque ?

Quelques camarades soulignent également la difficulté de ce rôle pour le militant politique ou syndical responsable ; ils souhaitent qu'à ce niveau il ne soit fait appel à lui que lorsque le processus d'animation suppose exposition ou explication et que ce soit toujours à visage découvert qu'il intervienne.

Les structures que nous nous efforçons de concevoir et de mettre en place sous la forme peut-être eu conseil local de développement social et culturel, devront faciliter cette inter-pénétration au niveau des hommes qui permettra, nous en sommes persuadés, d'éviter des incompréhensions et des oppositions.

.../.

Quant aux actions socio-culturelles, il est évident qu'elles ne peuvent être menées en ignorant le syndical et le politique qui, d'ailleurs, et très légitimement, interviennent sur ce terrain. Les groupes de travail départementaux ont été unanimes, ou peu s'en faut, à souhaiter que des relations régulières se développent entre notre mouvement et les organisations politiques et syndicales avec lesquelles nous avons des positions communes ou voisines sur l'animation et l'action socio-culturelles. Rien n'est plus néfaste que l'ignorance réciproque, le gaspillage d'énergie et de bonne volonté, les actions concurrentielles qui se recourent, voire se neutralisent. Mieux valent des relations régulières pour informer, d'abord, pour expliquer, au besoin, et pour coordonner, si possible. Ignorance et cloisonnement ne sont pas synonymes d'indépendance, écrit le responsable d'un groupe.

Ces relations peuvent s'établir à deux niveaux :

- Au plan des idées et des actions générales et leur base est alors la confrontation en vue de défendre des formes institutionnelles d'éducation et d'animation et de préparer des évolutions sur le plan législatif.

C'est ce qui a été fait au sujet de l'enseignement

.../.

dans le cadre et par l'intermédiaire du Conseil National d'Action Laïque.

C'est ce que nous pourrions faire en ce qui concerne les structures de l'éducation permanente et le projet que nous avons ébauché à Strasbourg, et sur lequel nous continuons à travailler dans ce Congrès, d'animation socio-culturelle, de conseil local, etc...

C'est ce que nous pourrions faire également en ce qui concerne la promotion et la formation professionnelles, sur lesquelles une Commission travaillait aussi ce matin.

- Mais ces relations doivent également s'établir, comme le suggère le rapporteur de la Corrèze, au niveau où se posent les problèmes et sur des situations concrètes.

Certains camarades soulignent l'intérêt des contacts qui ont pu être noués à l'occasion des travaux préparatoires à l'étude dont les conclusions retiennent actuellement votre attention, peut-être trop longuement à votre gré.

D'autres, nombreux, rapportent des exemples de coordination efficace telle la collaboration qui s'est instaurée dans cette commune du Maine-et-Loire entre les organisations syndicales, C.G.T., C.F.D.T., F.E.N., les organisations familiales, les conseils de parents d'élèves, les autorités locales, maires et conseillers généraux et, évidemment, la Ligue, pour éclairer l'ensemble de la population sur deux sujets importants, le travail des jeunes, la démocratie communale, tel encore ce regroupement d'organisations syndicales, d'associations de parents d'élèves, d'organismes socio-culturels, pour mieux utiliser les documents filmés élaborés par le CREPAC. Nous avons tous appris à nous mieux connaître, à nous apprécier, à comprendre nos problèmes respectifs, conclut un des rapporteurs.

Est-il besoin de multiplier les exemples ?

Il est évident que ces relations ne peuvent s'établir que sur la base d'un respect réciproque de l'indépendance des mouvements et des organisations et que, compte tenu de la diversité naturelle des opinions et des options qui fondent en quelque sorte la laïcité comme elles fondent la démocratie, les coordinations à rechercher ne doivent pas avoir un caractère d'engagement monolithique et permanent.

.../.

2

Les collaborations que nous avons trouvées pour l'étude de la question que je rapporte actuellement tant au niveau des organisations nationales qu'au niveau des groupes de travail départementaux, le souhait explicite de contact formulé dans quelques-unes des contributions qui nous ont été fournies par les partis politiques et les organisations syndicales, tout cela nous donne à penser que nous ne devrions pas rencontrer de grands obstacles à la réalisation de ces propositions, si toutefois vous les approuvez.

Avant de conclure, je voudrais répondre à quelques objections ou réserves.

Un rapporteur a manifesté son étonnement devant le fait que, dans le questionnaire diffusé en mai, ne figurait pas une seule fois le mot laïque. J'ai sans doute involontairement ajouté à sa perplexité en ne l'utilisant pas fréquemment au cours de ce rapport. Peut-être suis-je en ce domaine trop puriste mais j'ai l'impression que si je parlais d'animation socio-culturelle laïque après la définition que nous en avons donnée, je commettrais un pléonasme monumental et je laisserais supposer qu'il puisse y avoir une autre animation socio-culturelle, qui serait une véritable animation socio-culturelle sans être laïque, car cette démarche même

.../.

dans laquelle nous situons l'animation socio-culturelle est, par essence, laïque, elle repose sur la confiance en l'homme, c'est elle qui nous permet d'engager ce pari qu'évoquait ce matin, à la Commission, un de nos camarades. Il disait : en amenant les individus à tenter de prendre en charge des problèmes ou nous risquons de les convaincre de leur inefficacité et d'en faire des inadaptés ou nous risquons de les amener dans une poussière d'actions qui conduira à l'anarchie. Et c'est vrai, le danger existe, mais il n'existe pas si on a foi en l'homme, ou tout au moins il n'existe que relativement par rapport à l'espérance.

Elle repose aussi sur la volonté d'éveiller toute personnalité avec le souci constant de la respecter. Elle repose enfin sur l'attachement profond à l'idéal démocratique et à la justice sociale. C'est également cette conviction profonde que l'animation socio-culturelle ne peut se concevoir sans une référence étroite à l'idéal laïque qui me permet de répondre à ceux des rapporteurs qui se sont inquiétés de ce qu'ils considéraient comme une volonté d'hégémonie de notre mouvement sur l'animation. Tout dans notre démarche, en particulier les recherches que nous poursuivons sur le conseil de développement social et culturel, démontre que nous ne recher-

.../.

chons nul privilège, mais nous sommes intimement persuadés que l'animation socio-culturelle sera laïque ou ne sera pas.

Au terme de ce rapport, après avoir remercié tous ceux qui, depuis près de dix-huit mois, ont contribué à notre commune recherche, j'essayerai très brièvement de déterminer les conséquences pour notre action de demain de son éventuelle approbation.

Il nous faudra faire connaître nos conclusions, notre conception de l'animation socio-culturelle à l'intérieur de notre mouvement d'abord ; il nous faudra continuer nos recherches sur l'organisation du service public et laïque de l'éducation dans lequel l'animation devrait trouver les moyens matériels indispensables à son développement ; il nous faudra poursuivre notre étude du conseil local en cherchant à y associer tous les intéressés. Il nous faudra préciser notre conception de la culture et des problèmes posés par la diffusion culturelle ; il nous faudra sans doute aussi essayer de mieux distinguer ce qui, dans la Ligue, est mouvement et ce qui est souhaitable d'être préfiguration de l'institution que serait le service public ; il nous faudra assurer la formation de nos militants à des tâches nouvelles sans pour autant oublier que l'animation socio-culturelle, quelle que soit

.../.

5

son importance, ne recouvre pas toute l'action de la Ligue ; il nous faudra ouvrir plus largement le dialogue avec les organisations politiques ou syndicales pour leur connaître nos options, pour expliquer nos actions, pour tenter chaque fois que cela sera possible des coordinations à l'exemple de celles qui se réalisent plus ou moins dans la Coopérative de Production SCOP-Scolaires ou qu'elles se réaliseront demain peut-être dans le CECOREL, ce Centre pour la Réalisation d'Equipements de Loisirs.

Il nous faudra être plus que jamais vigilants car, comme le dit un rapporteur et ce sera ma dernière citation : "Les associations d'éducation populaire connaissent d'autant plus l'estime des pouvoirs qu'elles paraissent plus inengagées, plus inoffensives."

Si nos positions nous conduisent à apparaître plus engagés, il nous faudrait encore plus de militants de cet idéal laïque dont Paul Fahy disait dans son rapport moral qu'il triompherait parce qu'il est source de fraternité et de paix. J'ajouterai, s'il le permet, qu'il avancera d'autant plus vite que, sans rien renier, nous aurons réussi à adapter nos actions aux conditions nouvelles dans lesquelles elles doivent nécessairement se situer pour triompher. (applaudissements).

.../.

M. le Président.- Mes chers collègues, le thème pouvait sembler délicat ; il était cependant de ceux qu'il nous appartient d'approfondir. Nous avons eu de notre camarade Impens un rapport solide, un rapport bien étayé, d'une grande honnêteté, largement appuyé sur les points de vue variés émanant d'organisations les plus diverses, un rapport contenant des analyses pertinentes et faisant place à des prises de position très nettes.

Il va de soi qu'un tel document, d'après son auteur lui-même d'ailleurs, constitue une synthèse, bien sûr, mais sûrement aussi un point de départ. Après avoir subi les feux de la discussion il constituera, j'en suis persuadé, un instrument de travail précieux.

Et maintenant, je donnerai la parole à ceux qui la demanderont. Je signale que nous avons reçu des demandes d'intervention des collègues suivants : Lienart, Seine-et-Marne, Baboulin, de l'Aude, Fontanet^{1/2}, du Val d'Oise, Dabouval, de la Seine-Maritime, ^PGeport (?), des Yvelines, et d'un délégué de la Commission de la Formation Permanente qui jusqu'à maintenant est désigné par la lettre X.

Je donne la parole à Lienart en demandant à tous ceux qui voudraient intervenir de bien vouloir m'apporter une petite note avec leur nom et celui de la Fédération qui les a délégués.

.../.

M. LIENART (Seine-et-Marne).- Je tiens à préciser tout de suite que je n'interviens pas au nom de ma Fédération dans la mesure où la discussion qui a eu lieu dans la Fédération s'est faite d'une façon très émiettée et qu'il n'en est ressorti aucun mandat pour les délégués au Congrès. Donc, j'interviens à titre personnel.

Ce matin, dans la Commission d'étude sur la question à l'ordre du jour du Congrès, un camarade nous a dit, et je crois que le camarade rapporteur l'a répété, que si nous nous engageons nous allons être attaqués d'une manière beaucoup plus importante que nous ne l'avons été jusqu'à maintenant. Je réponds : oui, c'est vrai, nous allons être attaqués, mais cela doit-il nous faire reculer ? Car enfin, il faut être réaliste ! Actuellement, ne sommes-nous déjà pas attaqués ? Le VIème Plan n'est-il pas déjà une attaque contre nous, contre l'action que nous voulons mener ? Concrètement, dans notre pratique locale, ne sommes-nous pas attaqués ?

On pourrait fournir de multiples exemples où les municipalités, les partis de droite, les représentants du Gouvernement, nous mettent systématiquement des bâtons dans les roues dans notre action locales. Alors, pourquoi se refuser à voir les réalités ? Pourquoi ne pas dire clairement de quel côté nous sommes dans cette société divisée

.../.

en classes sociales ? Car je crois que c'est cela qu'il faut affirmer clairement. Pourquoi ne pas définir clairement nos objectifs ?

Pour cela, je crois qu'il est nécessaire de déterminer d'une manière globale les grandes lignes de cette société de classes dans laquelle nous sommes, faute de quoi nous serions hypocrites et avancerions des idées sans montrer le fond de ce qu'on avance.

De plus, je pense que cela serait beaucoup plus opérant qu'une discussion sur une démocratie future, sur laquelle, évidemment, en tant que mouvements que nous représentons, nous ne serions pas tous d'accord.

Si nous ne sommes pas clairs sur ces points que je pense fondamentaux, comment peut-on parler de laïcité, de culture ?

Le camarade rapporteur nous disait ce matin : nous avons un idéal laïque. Oui, mais aujourd'hui la notion de laïcité n'est-elle pas dépassée, et que faut-il mettre derrière cette notion ? Quand le CNAL mobilise contre la loi Debré-Pompidou, n'est-ce pas une mobilisation contre une loi qui vise à favoriser les privilégiés d'une certaine classe, contre une loi qui vise à accentuer les différences de classes ?

On peut parler aussi de l'école, cette école qui

.../.

nous est dite laïque actuellement, mais cette école, dans notre société, elle fait de la politique, et elle fait même une certaine politique, qui est la politique du Pouvoir, évidemment.

En effet, quel enseignant pourra nier que dans les programmes actuels il y a une nette orientation, que les systèmes de notation et d'examens, que la sélection, sont des orientations et qu'elles visent à éliminer les fils d'une certaine classe sociale, les fils de la classe ouvrière ?

Que dire aussi de cette école laïque où un professeur se fait rayer de l'Education Nationale parce qu'il a fait un cours sur la sexualité ou parce qu'il a mis en pratique un certain nombre de méthodes pédagogiques nouvelles ?

L'école laïque actuellement est un instrument aux mains de la bourgeoisie et cela, je crois qu'on en est tout de même relativement tous conscients. Le problème, il est que nous le disions, que nous l'affirmions.

Ensuite, comment parler d'animation, d'action culturelles, si on n'a pas défini d'une manière plus claire ce qu'on entend par culture, car si la Ligue actuellement parle souvent de culture, si elle a diffusé des positions très diverses sur la culture, nous ne pouvons pas dire

.../.

quelle est la position de la Ligue sur la culture et je pense qu'il n'est pas suffisant de dire que nous diffusons une culture à laquelle les ouvriers n'ont pas part, une culture qui n'est en fait qu'un sous-produit d'une certaine culture.

Qu'est-ce que cette certaine culture ? Aujourd'hui, la culture qui est diffusée, c'est la culture de la bourgeoisie; l'Etat étant le représentant d'une classe privilégiée d'exploiteurs utilise tous les moyens qui sont à sa disposition, que ce soit justice, police, armée, et aussi diffuse son idéologie, sa culture, à travers un certain nombre de structures telles que l'école, telles que les structures culturelles, telles que les mass media, et on pourrait encore en ajouter.

Actuellement, la classe ouvrière n'a pas accès à la culture, pour des raisons économiques, politiques, mais aussi idéologiques. On pourrait donner des exemples concrets. Ainsi, si une famille bourgeoise peut préparer ses enfants à accéder à la culture, on sait très bien que ce ne sera pas du tout le cas pour une famille ouvrière actuellement. On pourrait aussi se demander pourquoi un ouvrier ne va pas au théâtre actuellement d'une manière globale, même s'il a pu économiser le prix qui correspondrait à sa place, même s'il peut avoir du temps en dehors

.../.

de sa semaine de travail, et cela montre, je crois, l'échec de ce qu'on a pu appeler les théâtres populaires, quand on voit le public qu'ils ont actuellement.

Ceci m'amène à dire qu'il faut que nous déterminions, et je crois que c'est fondamental, quelle culture nous diffusons et comment nous la diffusons. Ce n'est pas en restant dans un lieu fermé tel un centre culturel que nous pourrions avancer de ce côté-là. On pourrait citer à ce sujet un certain nombre d'expériences que tente la Ligue de l'Enseignement, qui sont l'ouverture vers le milieu, des expériences faites en direction de la classe ouvrière, des expériences du type animation socio-culturelle sur le milieu, globalement, mais aussi devant les portes des usines, etc...

Pour conclure, je dirai à ceux qui disent qu'il ne faut pas aller trop vite, qu'il ne faut pas griller les étapes, qu'actuellement on est dans un contexte qui nous oblige effectivement à poser les problèmes et à les résoudre rapidement, un contexte tant sur le plan politique, idéologique, social, que sur le plan interne de la Ligue, car si nous ne résolvons pas les problèmes nous allons très rapidement risquer une sclérose de la Ligue. (applaudissements).

M. le Président. - La parole est à Baboulin.

.../.

M. BABOULIN (Aude).- Je crois que nous serons tous d'accord pour penser que l'histoire retiendra au moins que ce Congrès de Bordeaux aura été un point chaud de l'animation socio-culturelle, mais je voudrais quand même revenir sur ce rapport d'Impens.

Il est possible qu'à la Ligue on se sclérose, il est possible aussi qu'on ne se sclérose pas, de toute façon je pense qu'il faut quand même garder une vue assez précise des réalités. Ces réalités, ce sont un certain nombre d'associations dont la majorité a des activités traditionnelles, c'est aussi que l'on peut du haut d'une tribune lancer de grands principes, mais l'essentiel est de savoir ce qu'il en restera à la base.

La seconde remarque que je voulais faire c'est qu'il y a un danger qu'il faut garder à l'esprit même si l'on choisit finalement de s'engager dans cette voie. Lorsqu'on aura fait prendre conscience aux gens par des moyens divers, ou qu'ils auront pris conscience de leur propre chef de certains besoins, de certaines aspirations, aliénations, etc., certains militants maîtriseront peut-être à tel point ces aliénations qu'ils s'en contenteront et que finalement, objectivement, ils constitueront des supports de l'ordre établi. Inversement, on aura ceux qui auront pris conscience aussi de tous ces besoins, de toutes

.../.

ces aliénations, mais qui eux, voyant que l'ordre établi reste établi, resteront des inadaptés, et c'est grave.

Enfin, lorsque l'animateur socio-culturel, qu'il soit engagé ou non politiquement, syndicalement - je parle bien sûr à l'intérieur de son organisation socio-culturelle - fera prendre honnêtement conscience aux gens de toutes les aliénations, de tous les besoins, de toutes les aspirations, il créera une espèce de vide socio-culturel propre à l'instauration de l'ordre nouveau, suivant la méthode anarchique.

Je ne condamne pas, je ne défends pas, je signale.

Tout cela, bien sûr, pour dire que c'est un pari, si nous décidons de suivre les conclusions du rapporteur, que nous faisons sur la démocratie, un pari sur la laïcité, un pari sur l'homme. Je suis bien d'accord, et à la Fédération de l'Aude, nous sommes prêts à le tenir.

(applaudissements).

M. le Président. - La parole est à Fontanet.

M. FONTANET (Val d'Oise). - J'interviens au nom de la Fédération du Val d'Oise et sur mandat de son Conseil d'Administration unanime.

Le Val d'Oise, dans nos Assemblées, est peut-être en train de se créer mauvaise réputation, réputation de

.../.

mauvais coucheur, de forte tête, et d'une obstination vraiment désagréable.

En réalité, au fil des positions que nous sommes amenés à prendre au cours de ce Congrès, nous croyons faire preuve de cohérence dans notre pensée. Les critiques que nous avons à apporter à l'activité passée se répercutent, bien sûr, au niveau des positions que nous défendons quant à ce qui nous paraît être la bonne activité pour l'avenir. Ainsi donc, à propos des limites de l'action socio-culturelle et de ses rapports avec l'action syndicale et l'action politique, nous ne partageons pas les conclusions et l'inspiration générale du rapport qui vient de nous être présenté. Nous admettons bien volontiers qu'il convient de ne pas confondre action socio-culturelle avec soit l'action culturelle, soit l'action sociale, encore que j'aie remarqué que dans un certain nombre d'interventions tout au long des cinq jours du Congrès ce mélange a été souvent fait.

L'action culturelle en tant que telle et qui se veut action culturelle pure ne peut être réellement qu'une action culturelle de caractère réactionnaire. J'emploie ce mot provocateur bien évidemment à dessein. L'action culturelle, la diffusion de la culture, c'est, à n'en pas douter, la diffusion des oeuvres ou des valeurs du passé,

....

de l'élite, de la classe sociale dominante.

L'action sociale, et qui se veut uniquement sociale, c'est l'action typique de récupération et de mystification à travers les opérations de compensation au profit des plus défavorisés, répondant au petit pincement au coeur que les plus sentimentaux d'entre nous éprouvent toujours lorsqu'on parle des inadaptés, du 3è me âge, de la femme seule et autres cas marginaux douloureux de notre société. Nous connaissons la façon donty par l'O.R.T.F. par exemple, ces cas douloureux sont à l'ongueur d'ondes récupérés pour nous permettre d'avoir bonne conscience vis-à-vis de nous-mêmes et un comportement presque compréhensif à l'égard des autorités qui organisent ces escroqueries, nous permettre d'oublier les fondements de toutes les contradictions qui caractérisent le cas normal de l'homme dans notre société.

Notre société ne peut pas ne pas être vue dans sa caractéristique fondamentale, scientifique, de société de classes. Ce genre d'expression paraît toujours provocatrice, blasphématoire, ou bien allant de soi c'est-à-dire : ce n'est pas la peine de le dire, il est bien entendu que nous le savons et que nous portons toujours présente dans notre pensée et dans notre coeur cette constatation fondamentale. J'ai souvent été amené à le dire, ce

.../.

être à la fois membre d'un parti, membre d'un syndicat et animateur d'une association laïque ou autre, mais dans chacun de ces trois cas il mêlera, sans pouvoir absolument les dissocier, les trois catégories de préoccupation.

Vous me direz : cela a déjà été dit. Au niveau de l'individu, certes, mais nous sommes la Ligue, une Confédération d'associations, et j'ai déclaré que pour moi la Ligue était un individu de caractère collectif. Cette notion nouvelle ne serait sans doute pas admise par le Droit français, mais si vous voulez être un mouvement, c'est que vous avez une personnalité, c'est donc effectivement que vous êtes une individualité, vous êtes un individu collectif. En tant qu'individualité, pouvez-vous dissocier ce qui peut être votre aspiration culturelle, votre volonté revendicative et vos options idéales ? Nous répondons : non, cela n'est pas possible, et nous disons que si vous voulez donner toute leur force et la plus large dimension à vos actions socio-culturelles, dans l'hypothèse où vous pensez qu'elles peuvent se développer pour elles-mêmes et dans le cadre de limites précises, vous vous mutiler vous-mêmes, vous vous aliéner vous-mêmes dans votre propre action.

Cela signifie-t-il que nous souhaitons voir la Ligue s'engager dans des prises de position, dans des

.../.

programmes, sur des plateformes, qui affirment leur solidarité avec tel parti, tel syndicat, tel cartel de partis ou tel cartel de syndicats ?

Non, ceci d'autant plus que nous regrettons parfois que la Ligue, affirmant qu'elle ne peut pas prendre d'options, dans la pratique réalise des conjonctions dans l'action avec des cartels qui ne représentent peut-être pas toujours l'unanimité de toutes les individualités syndicales, politiques et culturelles qui coexistent au sein de la Ligue.

En matière d'animation socio-culturelle - et je passe là de l'action à l'animation selon le distinguo établi par le rapporteur - est-il possible d'apporter tous les éléments de l'information à un individu que nous définissons par ailleurs comme un être désincarné abordant notre information sans prise de position, sans jugement de valeur, sans solidarité avec des groupes sociaux ? Cela n'est évidemment pas possible. Cela n'est possible qu'à des intellectuels qui, dans une démarche de mécanique cérébrale, arrivent à distinguer, juxtaposer, et puis déjuxtaposer quasi à la demande ces différents états et ces différents éléments de leur personnalité, mais pour un ouvrier victime de la tyrannie patronale dans son entreprise, pour un enfant victime de la tyrannie familiale

.../.

dans son milieu d'origine et d'éducation première, ont-ils besoin de disséquer intellectuellement les éléments de cette tyrannie pour la ressentir profondément et pour exprimer immédiatement un jugement qui, même s'il n'est pas formulé selon les canons de la logique, de la rhétorique, voire de l'élégance oratoire, n'en sera pas moins profond et significatif ?

Nous demandons en conséquence que la Ligue donne à cette recherche, à cette disponibilité d'esprit, à cette capacité de critique et de remise en cause un cadre, un objectif qui, par ailleurs, semble être un cadre et un objectif que vous partagez unanimement dans les conversations particulières que vous avez les uns avec les autres mais qui ne s'expriment jamais dans les documents publics de la Ligue.

La Fédération du Val d'Oise demande que la Ligue très simplement, très clairement, fasse référence aux valeurs qui définissent et soutiennent le socialisme...

Dans la Salle.- Lequel ?

M. FONTANET.- Lequel ! Ainsi donc, très à l'aise pour ne pas définir les objectifs a priori de l'animation socio-culturelle, vous devenez tout d'un coup d'une exigence terrible dans la définition du socialisme qui pourrait devenir notre objectif commun !

Je dis justement que le socialisme peut être le cadre de l'animation socio-culturelle organisée dans toutes nos Associations avec le respect de l'autre, avec la liberté d'expression multi-latérale qu'il convient de protéger.

Il peut être, ce cadre, tel que vous l'avez défini ou tenté de le définir dans le rapport qui est présenté. Mais, si vous ne donnez pas ce cadre et cet objectif, alors je vous pose la question : ayant animé vos Groupes sociaux que feront les animés ? Où iront-ils ? Ils seront récupérés par quoi ? A cela, vous répondez : C'est notre pari. Je veux bien parier, à la condition de prendre, et cela a été dit, un risque vraiment calculé. La façon dont je calcule mon risque, c'est de définir l'objectif général et le cadre dans lequel je tiens le pari. Je le tiens totalement alors, et en totale communion avec vous. Il ne semble par qu'il y ait là, de la part de notre Fédération, une prise de position aussi scandaleuse qu'un certain nombre de réactions, ici ou là, saluent nos interventions.

Je souhaite vraiment que les décisions que vous prendrez aujourd'hui, comme cela a été souligné ce matin à un certain moment par Impens, ne soient pas des décisions clôturant et enfermant le débat car il peut y avoir 2 risques : à vouloir être trop clairs, les uns disent nous

allons choquer un certain nombre de Fédérations et de Groupes attachés à des activités traditionnelles et qui, pour l'instant, ne sont pas en situation de nous suivre, mais pensez qu'il y a également des Groupes qui, à force d'attendre, de décade en décade que l'on puisse enfin déboucher sur des perspectives claires et des objectifs vraiment mobilisateurs, peuvent petit à petit ressentir une certaine lassitude.

(Applaudissements).

..../.

M. le Président.- La parole est à Dabeauval, de la Seine-Maritime.

M. DABEAUVAL (Seine-Maritime).- J'interviens à la demande du Rapporteur, qui m'a demandé de répéter ce que j'ai dit ce matin - il croit sans doute que c'est une vertu pédagogique ! - au nom d'un petit groupe de la Fédération de Seine-Maritime.

C'est justement l'inquiétude de ce petit groupe qui m'a amené à dire qu'il était urgent de se presser mais qu'il ne fallait cependant pas vouloir aller trop vite. Certains des orateurs qui sont déjà intervenus ont dit qu'il ne fallait pas attendre des décades, toutefois méfions-nous d'être une avant-garde trop coupée de l'ensemble de la troupe. Un bon nombre de nos associations pratiquent encore des activités traditionnelles ; c'est un fait, c'est une donnée dont il nous faut tenir compte si nous voulons appliquer, à l'intérieur de notre mouvement, le processus d'animation que nous préconisons pour l'avenir et que je rappelle : expression des aspirations et prise de conscience des besoins.

Nos associations ont-elles une conscience de l'animation socio-culturelle aujourd'hui ? Si un bon nombre pratiquent encore des activités qui paraissent à certains d'entre nous périmées, sans doute faut-il leur faire prendre conscience que ces activités sont périmées, et c'est notre

.../.

travail.

Nous pensons donc que, sous peine de lancer des formules, de faire des propositions qui ne passeront pas, il nous faut aller lentement si nous voulons faire du travail solide et animer notre mouvement en profondeur, tout en nous méfiant d'être de ces hommes qui, par leur niveau de responsabilités, sont les hommes qui savent et qui viennent apporter aux autres, qui ne savent pas, la vérité ; nous disons ce matin en Commission qu'un des dangers qui guettaient l'animateur était de reprendre l'attitude bien connue du magister qui sait, qui s'adresse aux "animés", qui ne savent pas, donc ne courons pas ce danger nous-mêmes en voulant apporter notre vérité à ceux qui ne la posséderaient pas. Cette vérité sera bâtie, construite, par un dialogue entre eux et nous et le travail le plus urgent est effectivement de faire que notre réflexion, qui est commencée, se poursuive et s'enrichisse au contact de ceux qui nous avons tendance à condamner peut-être un peu rapidement.

C'était là le sens de l'intervention du petit groupe de Seine-Maritime, et puisqu'on a employé de grandes formules dans ce Congrès - j'entendais parler d'univers concentrationnaire ! - je dirai que la Ligue a entrepris sa révolution culturelle et que la révolution culturelle ne se fait pas en six mois ! Il nous faudra sans doute des années.

.../.

C'est commencé, il faut continuer. (applaudissements)

M. le Président.- La parole est à Geport (?), des Yvelines.

M. GEPORT (Yvelines).- Je regrette d'intervenir maintenant car je reviens au point de départ, c'est-à-dire à l'animation socio-culturelle telle que le Rapporteur l'a précisée, au niveau surtout de l'expression des aspirations.

Ce matin, un camarade a dit qu'il était difficile de faire s'exprimer ces aspirations et nous pouvons faire un constat depuis quelques années, à savoir qu'effectivement les désirs des gens sont excessivement conditionnés, soit par une non possibilité de satisfaction, soit par un parachutage systématique de besoins, que ce soit au niveau d'une action culturelle ou même, malheureusement, au niveau de l'éducation.

Au départ de cette action socio-culturelle, il est donc nécessaire de procéder à un déconditionnement et de faire en sorte que nos adhérents puissent exprimer leurs aspirations, c'est-à-dire retrouver des désirs propres aux individus et aux groupes.

Nous constatons encore une autre forme de conditionnement, mais qui est un conditionnement de défense, celui-là. En réaction à cet état de choses, il y a des

.../.

désirs très spontanés mais qui se manifestent directement par des actions, et trop souvent on passe à une action directe sans faire en sorte que ces aspirations soient expressément exprimées, sans attendre la prise de conscience de besoins, si bien que de simples désirs on passe directement à une action qui est souvent une projection affective sur la réalité extérieure et qui aboutit assez peu souvent à des résultats positifs.

Mon intervention a donc pour but de préciser qu'au début de cette action socio-culturelle il y a une nécessité de déconditionnement dans lequel se trouvent nos adhérents au niveau de leurs aspirations ; il faut leur donner la possibilité de retrouver des désirs effectifs et réels, cette expression des aspirations amenant, comme le disait le rapporteur, une prise de conscience des besoins, et ce n'est qu'à partir de là que les groupes et les individus pourront passer à l'action. (applaudissements).

M. le Président. - Est-ce que la Commission de Formation Permanente a désigné son délégué ?

...

La parole est à Jean-Marie Gérard.

M. GERARD. - J'interviens au nom de tous ceux qui ont participé ce matin aux travaux de la Commission de

.../.

Formation Permanente.

Il nous est apparu que l'étude de l'incidence sur notre action de l'accord inter-professionnel du 9 juillet 1970 est manifestement un cas particulier de la question à l'ordre du jour. En effet, il s'agit explicitement d'un accord auquel personne n'a songé à associer la Ligue et dont nous pouvons au départ nous demander dans quelle mesure nous sommes qualifiés, non seulement à nos yeux mais à ceux des intéressés, pour nous en occuper.

L'accord lui-même constitue un accord partiel et clos. Partiel en ce sens qu'il ne touche qu'aux problèmes de la formation professionnelle, et clos car ne peuvent participer directement aux suites dudit accord que les organismes signataires. Nous considérons cet accord comme insuffisant car nous nous refusons à séparer la formation professionnelle de l'éducation permanente et parce que nous voyons les très grands dangers à la main-mise de la profession soit directement par le patronat soit même par le biais d'une Éducation Nationale gouvernementale sur une formation strictement limitée à des finalités professionnelles et dont les compléments culturels n'apparaîtraient que comme un gage de rentabilité ou de profit.

.../.

Il nous apparaît donc que nous avons une responsabilité à exercer vis-à-vis de la mise en oeuvre de cet accord. Mais comment ?

Des obstacles de deux ordres sont à surmonter. D'abord, des obstacles d'ordre institutionnel : le texte de la loi ne nous permet pas d'intervenir directement dans la gestion des structures qui seraient mises en place comme suite de ladite loi. Ensuite, des obstacles d'ordre psychologique : la Ligue est perçue comme étant un mouvement d'enseignants et se trouve encore beaucoup trop éloignés du "monde ouvrier". Lorsque nous sommes perçus, c'est en tant que prestataires de services ou sur un certain idéalisme de laïcité.

De quels moyens disposons-nous pour surmonter ces obstacles ?

Il s'agit d'abord, à terme, de poursuivre la mise en place des institutions dans l'ensemble formera le service public de l'éducation permanente. Tout de suite, il s'agira d'exploiter toutes les occasions d'établir avec le "monde ouvrier" une communication difficile et pourtant indispensable. Toutes ces occasions, on les rencontre à divers échelons :

- à l'échelon national, avec le contact des appareils nationaux.

.../.

- à l'échelon départemental, contact avec les U.D., par exemple.

- à l'échelon local, et c'est là le plus important, contact soit avec les sections locales et les comités d'entreprise, soit avec des intermédiaires tels que les associations familiales, les comités de quartier, les groupements de locataires, les associations de parents d'élèves, notamment dans l'enseignement technique, et aussi, à propos de toutes espèces d'activités, les activités sportives notamment, par UFOLEP ou USSEP par exemple, les centres aérés, les restaurants d'enfants, les groupements quels qu'ils soient, de femmes au foyer ou autres.

La formation professionnelle qui apparaît comme une des techniques d'accrochage permettrait, à partir d'un intérêt immédiat du milieu de le sensibiliser de proche en proche à l'ensemble des problèmes de l'éducation permanente.

En conclusion, on voit que pour définir une stratégie relative à un problème très limité on est amené à remettre en cause l'ensemble des objectifs de la Ligue, objectifs culturels et objectifs sociaux, ce qui justifierait pour nous la proposition, pour la question de Congrès 1973, d'une réflexion sur le thème : quelle cultu-

re pour quelle société ? (applaudissements).

M. le Président.- Il n'y a plus aucun orateur inscrit, je donne la parole au rapporteur Impens.

M. IMPENS.- Il est évident que dans le cadre du rapport que je vous ai présenté toutes les questions ne pouvaient pas être abordées complètement et c'est la raison pour laquelle j'ai fait, dès l'ouverture, la proposition qu'il soit considéré comme un moment d'une étude que nous poursuivons. Je dis cela à la fois pour rassurer Dabeauval, qui est venu exprimer son inquiétude, l'inquiétude du petit groupe de la Seine-Maritime, mais aussi pour dire à Fontanet qu'il ne peut être question à mon avis, et je pense à l'avis de la Commission qui, ce matin, s'était exprimée assez clairement, que nous donnions à un texte qu'il nous faudra bien essayer d'élaborer tout à l'heure une forme qui clôture ce débat que nous venons à peine d'ouvrir.

De ceux qui sont intervenus, Lienart pour une part, et notre camarade Gérard, ont fait écho à la proposition que j'ai faite moi-même au nom de la Commission de la nécessité dans laquelle nous nous trouvons d'essayer de définir notre conception de la culture et nos réponses au problème de la diffusion culturelle. Je crois en effet qu'il y a là un problème essentiel où nous retrouverons

.../.

une bonne part des questions que nous avons étudiées aujourd'hui mais où, j'espère, nous les retrouverons enrichies par l'ensemble des efforts d'explication, et non pas d'explication magistrale mais d'explication à base de dialogue qu'il nous faut entreprendre immédiatement si nous voulons aller plus loin que quelques phrases plus ou moins réussies sur un sujet qui a l'avantage d'être suffisamment imprécis pour permettre parfois de belles envolées qui n'engagent pas grand'chose. (applaudissements).

Mais je voudrais dire à Lienart que l'école laïque qu'il a chargée de beaucoup de maux, un peu sommairement peut-être mais avec une partie certaine de vérité, n'est pas celle que nous défendons, n'est pas celle que nous soutenons, et qu'au rang de nos préoccupations il y a bien ce souci de contribuer dans la mesure de nos moyens, et je parle beaucoup plus au niveau de nos possibilités de réflexion qu'au niveau de nos possibilités techniques, à une véritable rénovation pédagogique dont nous savons bien qu'elle buttera sur des problèmes qui dépassent très largement le cadre de l'animation socio-culturelle, que les problèmes de programmes qu'il a évoqués, que les problèmes d'orientation qu'il a évoqués, nous les ressentons comme lui, et que notre action vise justement à faire sauter ces déformations de ce que j'ai dit ce matin être une école

.../.

de progrès par rapport à une situation antérieure historique mais n'être pas, et absolument pas pour aucun d'entre nous, je crois, l'école idéale, l'école arrivée devant laquelle nous nous inclinons. Nous la contestons, et nous la contestons d'une manière continue, parce que nous pensons que c'est la manière d'améliorer son fonctionnement, tout en sachant, et très clairement - personnellement, je l'ai dit ce matin, je ne vois pas pourquoi je ne le dirais pas cet après-midi - qu'il faut bien admettre aussi que dans toute entreprise d'éducation, donc dans toute école, il y a une partie obligatoire de défense d'une situation assise et bien assise qui est celle du Gouvernement, et j'ai bien précisé ce matin que les difficultés se trouvaient dans n'importe quel type de démocratie.

Baboulen, Dabeauval, et en partie Leport, ont insisté sur le fait que la réalité de nos associations était pesante et qu'il fallait que nous en tenions compte. C'est la raison pour laquelle je pense que la première conséquence d'une approbation de ce rapport, c'est l'engagement de mener une campagne d'information auprès de l'ensemble de nos militants pour les amener, suivant peut-être le processus que nous avons essayé de définir, adapté à la situation, à prendre en compte un certain

.../.

nombre de problèmes qu'ils négligent peut-être actuellement parce que trop sécurisés par un certain nombre de réussites s'appuyant sur une tradition, qui n'est d'ailleurs parfois pas très ancienne mais qui leur permet de ne pas avoir l'impression de "moudre du vent".

Et puis, j'en arrive à la proposition que nous a faite notre camarade Fontanet. Il a dit tout à l'heure, comme il l'avait dit ce matin, et je souhaitais qu'il le redise, que chez un individu il n'est pas possible d'isoler ce qui relève de son action syndicale, ce qui relève de son action politique, ce qui relève de son action d'animateur, ou d'éventuel animateur dans le domaine du socio-culturel, et passant de l'individuel au collectif il a dit que le problème était le même au niveau de la Ligue. Je n'en suis pas certain car si c'est vrai qu'en acceptant de ne pas mêler action syndicale, action politique, et action socio-culturelle, nous limitons dans une certaine mesure nos possibilités, je ne suis pas sûr qu'en voulant d'un seul coup prendre à notre compte l'ensemble de ces trois formes nous ne nous attirions pas un certain nombre d'hostilités qui limiteraient sérieusement nos possibilités.

Par ailleurs, je pense que lorsqu'une limite a été acceptée après qu'aient été connues ses conséquences

.../.

et sans qu'elle ait été rendue obligatoire par des pressions extérieures, ce n'est pas tout à fait d'aliénation qu'il fait parler. Mais la question qu'il a souhaité poser à l'Assemblée Générale a été effectivement posée à l'ensemble des rapporteurs, d'une manière sans doute moins directe, parce qu'il ne nous avait pas semblé possible de la poser de cette manière.

Il n'y a pas eu de contribution de la Fédération du Val d'Oise, et je le regrette. Je sais bien que les interventions de Fontanet ont aujourd'hui compensé cette absence de contribution à la première partie du travail et, personnellement, je m'en réjouis, mais si la question avait été posée dans la contribution du Val d'Oise, je suis certain que Jacquart et moi-même, qui avons réalisé ce petit questionnaire, aurions posé la question d'une façon très claire.

A la question que nous avons posée d'une manière détournée, à savoir si les objectifs d'une animation socio-culturelle devaient être définis avec précision, pratiquement tous les rapporteurs ont répondu. Ils ont répondu à la fois oui et non, puisqu'ils ont parlé de la nécessité d'une certaine précision et qu'ils se sont réfugiés derrière une définition vague ; je ne pouvais pas, en qualité de rapporteur, faire autre chose que rap-

.../.

porter leur opinion et donner ce qui m'a semblé et ce qui me semble toujours être l'avis de l'ensemble, ou de la très grande majorité des Fédérations.

Que cet avis soit un avis provisoire, cela est possible, qu'au cours de l'étude que nous allons poursuivre, que nous devons poursuivre, la question ait à être posée d'une manière plus complète, j'en suis persuadé, et je suis persuadé qu'elle amènera d'ailleurs, au sein des groupes de travail qui ne manqueront pas de se constituer sur ce thème, des réflexions extrêmement intéressantes. Je dirai donc que le problème demeure.

Comment pouvons-nous conclure ?

J'ai exposé ce matin à la Commission que nous voulions rester très ouverts et que nous n'avions pas voulu avant la fin de ce débat essayer de rédiger un texte qui puisse être à la fois suffisamment explicite et suffisamment court pour être efficace au niveau d'un compte rendu de Congrès. Nous allons le tenter maintenant et je souhaiterais personnellement qu'un certain nombre des camarades qui sont intervenus participent à cet effort de rédaction. Je vous proposerai ce texte demain matin, à la fois sur un certain nombre d'idées générales et sur un certain nombre de conséquences, d'engagements, disons, de travail pour l'année prochaine et pour les années qui suivent.

.../.

C'est sur ce texte que finalement le Congrès se prononcera. (applaudissements)

M. le Président.- Il nous reste maintenant à examiner trois rapports de Commissions ; je donne la parole à Liot pour le rapport sur l'affiliation péri-scolaire.

M. LIOT.- Voici, sans transition, le rapport de la Commission sur les affiliations péri-scolaires. Rassurez-vous, ce sera bref.

En présence de 38 Fédérations, les propositions du Conseil d'Administration ont été examinées et la Commission arrive aux formulations suivantes :

Sur le premier point posé, maintien de l'affiliation des associations péri-scolaires et sections péri-scolaires des associations adultes par l'envoi du carton d'affiliation, la Commission demande instamment que l'effectif scolaire corresponde exactement au nombre maximum des bénéficiaires des activités de l'association.

Sur le second point, carte individuelle péri-scolaire, tout d'abord la Commission souhaite à l'unanimité moins 3 abstentions - il ne s'agit pas de faire un vote en Commission, il s'agit de voir une orientation - la délivrance automatique d'une carte individuelle qui marquerait simplement pour son possesseur l'appartenance à

.../.

ment à L'Animateur-Information, cette revue devant tenir le plus grand compte de l'attente des responsables à qui elle est servie, et un numéro des cahiers de l'Education Permanente. C'est donc là la reprise du point de vue du Conseil d'Administration.

Deux amendements sont proposés en vue d'une éventuelle décision à l'Assemblée Générale de la Ligue lors de sa réunion de décembre 1971.

1^o) étude de la généralisation de la formule T.L.E. déjà adoptée par une trentaine de Fédérations, qui constituerait une prestation supplémentaire automatiquement apportée par l'affiliation.

2^o) étude d'une ventilation différente du coût de la responsabilité civile selon les risques courus en fonction des prix pratiqués, notamment, à titre d'exemple, pour le secteur colonies de vacances.

Je précise bien que ce que nous demandons au Congrès c'est simplement la possibilité de procéder à des études qui devront revenir devant les organismes statutaires.

La Commission accepte et propose le prix-plafond de cession retenu par le Conseil d'Administration de la carte péri-scolaire aux F.O.L. à 0,40 F. Ce prix pourrait être modifié par l'étude de la généralisation de la formu-

.../.

le T.L.E. et par l'étude d'une ventilation différente du coût de la responsabilité civile. A ce prix-plafond s'ajouteront évidemment les prestations spécifiques à chaque service, USEP, UFOLEP, CLAF, etc..

Enfin, pour la dernière question posée, la Commission propose que l'application de ces dispositions prenne effet pour l'année 1972-1973 ; les études demandées par la Commission devraient aboutir lors de l'Assemblée générale de décembre prochain.

M. le Président..- Je remercie Liot.

Sur ces propositions de la Commission, quelqu'un a-t-il une observation à présenter ?

...

Personne, alors je les mets aux voix.

Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien le manifester en levant la main ?

...

Avis contraires ?

Dordogne.

Abstentions ?

Ardèche.

Le rapport est adopté.

Deuxième rapport : la carte adulte. La parole est à Dupuy.

.../.

M. DUPUY.- 35 Fédérations ont examiné les propositions du Conseil d'Administration. Elles ont traité essentiellement de la campagne d'adhésions.

La Commission unanime vous propose de commencer sans tarder une action destinée à stopper la diminution du nombre de cartes adultes. Certes, nous savons que les associations locales s'efforcent de rassembler le maximum de militants, le maximum de sympathisants ; nous leur demanderons cependant d'essayer de faire davantage, de développer les activités qui intéressent de nouvelles catégories d'usagers. Pour cela, il est indispensable de développer, aux niveaux départemental et national, la formation politique de nos militants sur les objectifs de la Ligue de l'Enseignement. Il est également indispensable de mener une action en direction de l'opinion pour la défense et le développement de l'école, pour un service de l'éducation à gestion tripartite.

Cette campagne sera développée, non seulement en direction de nos Associations, mais aussi des personnes non engagées dans la pratique de l'animation socio-culturelle pour des raisons diverses et qui sont d'accord avec nous pour promouvoir le service public de l'Education.

Cependant, la Commission a refusé de distinguer entre les adhérents au niveau de l'adhésion et elle a re-

poussé le principe d'une autre carte que la carte actuelle de la Ligue. Pour les isolés, elle demande que cette carte soit vendue à un prix non concurrentiel de celui qui est fixé par les Associations locales, autrement dit plus cher.

La campagne en direction des isolés n'aura pas seulement pour but de leur vendre une carte, une information sur les positions de la Ligue en matière d'animation socio-culturelle devrait être diffusée auprès d'eux par les fédérations, information que la Ligue peut développer dans "Informations confédérales".

Les Fédérations les inciteront à se regrouper, soit en entrant dans les Associations locales existantes, soit, là où il n'y en a pas encore en formant des Groupements au niveau local ou départemental, selon la circonstance.

De telles actions pour mobiliser sur le plan politique, idéologique et culturel, aussi bien nos Associations que des sympathisants individuels, sont absolument indispensables dans la conjoncture actuelle. Elles devraient permettre en même temps de marquer le développement de la Ligue par l'augmentation de ses adhérents adultes.

Deux points de vue, l'un complémentaire et l'autre différent, sont apparus dans la discussion. Un émane du Rhône et propose une catégorie "clients" ; c'est l'objet

d'un voeu qui a été soumis à l'ensemble des Fédérations ; l'autre émane de la Dordogne et demande que soit étudiée par analogie à l'affiliation péri-scolaire, une forme d'affiliation des Associations de base selon des critères à définir.

La Commission vous engage, en adoptant les voeux du Rhône et de la Dordogne, à demander la mise à l'étude de ces deux points de vue.

M. le Président.- Avez-vous des observations à présenter sur ce rapport ?

La parole est à Jourde (?) du Lot-et-Garonne.

M. JOURDE.- Je crois, effectivement, que la question n'est pas mûre pour être tranchée aujourd'hui. Je voudrais simplement dire qu'actuellement, en prenant la suite de la Commission, on entérine une confusion existant entre l'usager et l'adhérent. Nous fermons les yeux sur le fait - je parle pour notre Fédération - que les 3/4 ou les 7/8èmes de gens qui ont la carte confédérale sont des usagers et on propose de donner la même carte à quelqu'un qui est vraiment animateur ou défenseur de la Ligue.

C'est cette confusion qu'il faudra éclaircir, car dans la perspective d'animation ouverte on ne peut pas dire à quelqu'un : viens si tu penses comme moi. Cela paraît être en contradiction fondamentale avec le rapport

qu'a présenté Roger Impens.

Donc, je crois, et là je rejoins une proposition de la FOL du Rhône, qu'il faut séparer le problème des usagers et celui des Ligueurs qui seront ou les animateurs socio-éducatifs ou les élus, ou ceux qui épouseront nos vues pour un système public de l'éducation permanente.

(Applaudissements).

M. le Président.- Y a-t-il d'autres observations avant que Dupuy réponde ?

Alors, Dupuy ?

M. DUPUY.- Je voudrais dire à Jourde que nous aurions aimé entendre peut-être ce point de vue ce matin, parce que personne, à la Commission, ne l'a émis et qu'il n'est donc, par conséquent, pas étonnant que, là encore, il ne se soit pas présenté à la Commission...

M. JOURDE.- Mais il est minoritaire, et c'est normal.

M. DUPUY.- Il n'était pas minoritaire, il était absent de la Commission ce matin !

Ceci dit, je tiens à préciser d'autre part que la proposition du Rhône ne semble pas viser ce que Jourde dit. La proposition du Rhône vise des Associations qui sont énu-

mérées dans le voeu qui vous a été proposé ou des individus qui viennent chercher des prestations et uniquement des prestations, qui paieraient plus cher, non pas uniquement au niveau de la Fédération, mais de façon à ce que ce soit répercuté au niveau de la Ligue.

C'est un problème que je n'ai traité qu'en annexe et pour lequel nous avons demandé que la mise à l'étude soit faite dans l'année.

Par contre, sur le problème que Jourde a soulevé, il y avait unanimité ce matin pour dire que nous ne voulions pas préjuger au départ de ce que serait celui qui entre dans nos Associations et que, par conséquent, nous voulions, au départ, donner la même carte à tout le monde. Ceci est une position de principe admise par tout le monde ce matin.

Il reste à savoir comment pourront être marquées certaines catégories particulières, par exemple celle des animateurs, à l'intérieur de cela, mais je vous rappelle qu'à Marly nous avons discuté là-dessus un certain nombre d'heures, me semble-t-il, sans arriver à nous mettre tout à fait d'accord, et la Commission n'a pas estimé possible ce matin de traiter ce problème; c'est pourquoi elle s'est cantonnée essentiellement dans le domaine de la campagne d'adhésions et dans le principe de ne donner au départ que la même carte à tous les adhérents de la Ligue, quels

qu'ils soient.

Elle a retenu, par contre, les 2 voeux, en particulier celui de la Dordogne qui peut ouvrir la porte à autre chose mais qu'il n'était pas non plus possible de traiter dans le cadre de trois heures de discussion ce matin alors que les Fédérations et ceux qui étaient là n'étaient pas mandatés pour cela.

M. le Président.- Nous mettons aux voix le Rapport de la Commission. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main .

.....

Avis contraires ?

Abstentions ?

- Les Landes et la Seine-Maritime.

Le Rapport est adopté.

La parole est à Prévost, de la Commission des Voeux.

M. PREVOST.- Camarades, c'est devant 17 Fédérations que la Commission des Voeux s'est réunie ce matin et elle m'a chargé d'être devant vous le Rapporteur de ses travaux. Je vais donc vous présenter dans l'ordre où vous les avez reçus les différents voeux qui ont été proposés à ce Congrès.

Le 1er voeu du Nord souhaite que la carte confédé-

rale comporte un 3ème volet qui puisse servir à la constitution d'un fichier pour l'Association.

La Commission, en accord avec le Représentant de la Fédération du Nord, estime que satisfaction est donnée à la Fédération du Nord du fait qu'il existe déjà un 3ème volet qui peut servir à la constitution du fichier. Par conséquent, le vœu n'est pas retiré mais satisfaction est donnée à la Fédération sans qu'il soit nécessaire de donner suite à ce vœu.

Voilà la conclusion de la Commission sur ce 1er vœu.

M. le Président..- Pas d'observations ?

M. PREVOST..- Deuxième vœu, présenté par la FOL. du Rhône.

Il s'agit du vœu qui concerne le problème évoqué tout à l'heure par Dupuy, et la Commission unanime, en accord également avec la Représentante de la Fédération du Rhône, a décidé de reporter cette question de la Commission de la Carte Adultes. Par conséquent, le problème n'est pas traité ; la présentation de ce deuxième vœu est donc caduque.

M. le Président..- Pas d'observations ? Le problème est résolu.

M. PREVOST..- Troisième vœu, présenté par l'U.A.L.

du Nord.

Je rappelle tout d'abord que les responsables de la Ligue nous ont envoyé un texte confidentiel, daté du 6 Mai, et compte tenu de ce texte je vous propose le voeu qui se présente avec une simple modification de mots :

- "Le Congrès demande au Conseil d'Administration d'intervenir énergiquement auprès des Pouvoirs publics intéressés pour que nos Associations, dont les opérations ne présentent pas de caractère commercial, continuent de bénéficier de l'exonération de la taxe sur les spectacles et ne soient pas touchées par les récentes dispositions concernant l'extension du régime de la T.V.A. à toutes les recettes et, principalement, aux entrées des Manifestations

Assorti à la présentation de ce voeu, il y a le souhait qu'une action commune, avec toutes les organisations à but non lucratif, soit engagée par la Ligue de l'Enseignement.

M. le Président:- Nous sommes d'accord sur le voeu présenté et cette adjonction de la Commission qui le complète heureusement ?

Adopté.

M. PREVOST.- Voeu N° 4, présenté également par l'U.A.L. du Nord ; je rappelle que ce voeu concerne les contacts-entre la M.A.I.F. et l'A.P.A.C. Je lis le voeu :

- "Le Congrès demande que des contacts soient pris

à l'échelon national entre les Organismes laïques qui se préoccupent d'assurance, APAC., MAIF., afin que ceux-ci puissent harmoniser leur action dans l'intérêt même des Associations laïques de base".

La Commission précise que le contact est maintenant organique au sein du Comité de coordination des oeuvres coopératives et mutualistes d'éducation nationale, et la Commission pense que l'action est engagée et que nos responsables nationaux la mènent avec l'énergie souhaitable.

M. le Président.- Le Congrès souhaite que cet optimisme soit vérifié.

Pas d'observations ?

Adopté.

M. PREVOST.- Voeu N° 5, présenté par la F.O.L. du Val d'Oise. Je rappelle qu'il concerne les voyages en Espagne, Portugal et Grèce ; vous connaissez le voeu. Je précise simplement que la Commission, ce matin, après une longue discussion où tous les points de vue se sont exprimés et affrontés, a été amenée à voter et voici le résultat du vote : la Commission a rejeté ce voeu par 13 voix contre 1 et 4 abstentions.

M. le Président.- Le Congrès entérine-t-il les propositions de la Commission : rejet du voeu ?

Un Délégué.- Quel était le voeu ?

M. PREVOST.- Vous voulez que je vous relise le voeu ?

Le voici : "l'Assemblée générale de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education permanente, réunie à Paris le 13 Décembre 1970, constatait la multiplication de faits et d'actions tendant à restreindre singulièrement les libertés individuelles et leur exercice allant jusqu'aux voies de fait, détentions et condamnations s'appliquant de plus en plus lourdement et affirmait que liberté, sécurité, dignité sont des conditions essentielles au développement de la personne humaine. La F.O.L. du Val d'Oise fait siens ces principes démocratiques, manifeste sa stupéfaction de voir qu'un service national, au mépris des orientations du mouvement, développe des publicités et propose des voyages dans les pays où ces principes sont quotidiennement bafoués par des Gouvernements fascistes. Demande que cessent immédiatement toutes les initiatives de propositions de ce Service vers ces pays, notamment la Grèce, l'Espagne et le Portugal."

Un Délégué.- Il n'y a pas que ces 3 pays ! Il y en a d'autres.

M. PREVOST.- Au cours des discussions de ce matin, je n'ai pas bien compris mais je suppose que tu veux faire

allusion à un même genre de problèmes concernant d'autres pays. Bien sûr, on en a évoqués beaucoup ce matin, on a même évoqué la France, on a évoqué la Tchéco-Slovaquie et c'est peut-être une des raisons qui nous a amenés à proposer le rejet du voeu.

M. le Président.- Puisqu'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets le rejet du voeu aux voix. Que ceux qui sont d'avis d'adopter les conclusions de la Commission veuillent bien le manifester en levant la main ?

.....

Avis contraires ?

- Val d'Oise - Seine-&-Marne - Cher - Vaucluse.

Abstentions ?

Aude - Ardennes - Meuse - Loir-&-Cher.

Je vous remercie.

M. PREVOST.- Voeu N° 6, présenté par l'U.A.L. du Nord, concernant les règles de sécurité.

La Commission vous propose d'adopter le voeu que je vais vous lire, avec le remplacement d'un mot, en accord avec le Représentant de l'U.A.L. du Nord et pour donner tous apaisements à des Camarades qui estimaient que le texte était équivoque. Voici donc le voeu tel qu'il se présente et tel que nous le proposons à votre adoption :

- "Le Congrès, rappelant que les règles de sécurité

sont respectées dans les Centres de vacances d'enfants et d'adolescents et que les statistiques démontrent que les accidents survenant en Centres de vacances sont proportionnellement moins nombreux que ceux qui affectent les enfants en vacances en famille, demande que soit menée, avec le concours de l'O.R.T.F., une campagne d'information en direction des parents afin de les convaincre de la valeur éducative et de la sécurité que présentent les Centres de vacances."

Vous avez vu que nous avons remplacé "vacances familiales" par "vacances en famille". Ce vœu, nous le proposons à votre adoption.

M. le Président.- Sur cette nouvelle rédaction, très judicieuse, de la Commission, y a-t-il une observation ?

Non. On peut considérer le vœu comme adopté. Je vous remercie.

M. PREVOST.- Vœu N° 7, présenté par la F.O.L. du Val d'Oise, concernant les problèmes internes à la Fédération Nationale des Foyers ruraux.

Il y eut aussi sur ce vœu une assez longue discussion et, pour résumer la position de la Commission, je dirai simplement qu'elle estime ne pas avoir à s'immiscer dans les problèmes internes d'une Association, même voisine

de la nôtre et, par conséquent, nous avons été amenés, essentiellement en fonction de cette idée, à voter. C'est par 14 voix contre 1 et 1 abstention que nous vous demandons de rejeter le voeu du Val d'Oise.

M. le Président.- Y a-t-il une observation sur cette proposition de la Commission ?

Une Déléguée.- Je demande la lecture du voeu.

M. PREVOST.- Je lis le voeu :

- "Les événements qui ont secoué la Fédération Nationale des Foyers ruraux, Membre du CENPAL. et du CNAJEP, appelle de notre part une prise de position sans équivoque. En effet, après plus de 60 jours de grève, avec occupation des locaux, les dirigeants employeurs de cette Association ont, par leur inconséquence, licencié 5 personnes depuis le 1er Janvier 1971, chassé 4 animateurs nationaux, contraint à la démission la totalité du personnel restant qui avait survécu à cette répression, 2 secrétaires et la personne de service.

"Vous qui avez choisi de consacrer toute votre énergie à la défense de la dignité de l'homme, à la promotion des individus et des groupes, à une pédagogie libératrice et émancipatrice, pouvez-vous accepter que l'éducation populaire soit le véhicule de l'idéologie répressive qui gère actuellement la quasi totalité de la société ?.

"1^o) est-il admissible que les dirigeants employeurs d'une Association, niant le fait syndical et le droit de grève, refusent toute négociation pendant plus de soixante jours de grève ?

"2^o) est-il admissible que les dirigeants employeurs d'une Association, sanctionnant leurs employés pour fait de grève, prononcent des interdictions de stages, des mutations d'office, etc... ?

"3^o) est-il admissible que ces attitudes puissent être celles de personnes, de dirigeants d'une Association d'éducation populaire et de promotion sociale ?

"4^o) La Ligue de l'Enseignement peut-elle envisager de coopérer avec une ou des Associations dont les dirigeants ont ou auraient de semblables comportements si éloignés (?) des principes sur lesquels nous fondons notre pratique éducative quotidienne ?

"La Fédération des Oeuvres laïques du Val d'Oise affirme sa solidarité et sa sympathie avec le personnel en lutte, victime de la répression et demande au Congrès de la Ligue de prendre une position identique par vote".

M. le Président. - L'Aude a la parole.

Le Délégué de l'Aude. - Je voulais dire que, par un savant amalgame, on s'efforce dans certaines Fédérations de faire prendre des positions contraires à ce que nous

- La Seine-St-Denis - la Marne - le Val d'Oise -
Seine-&-Marne.

Abstentions ?

- Le Doubs - les Ardennes - l'Essonne - le Cher -
le Vaucluse - l'Eure-&-Loir.

Le voeu est donc rejeté.

M. PREVOST.- Voeu N° 8 concernant la création
d'un unique secteur de diffusion. Là aussi il y a eu une
très longue discussion du problème et nous vous proposons
le texte que vous avez reçu avec un nouveau paragraphe ;
voici ce que cela donne :

- "Le Congrès, considérant que la Ligue de l'Enseignement dispose pour aider au développement technique et culturel des Associations, d'une Coopérative, la COCELEP, spécialisée dans le domaine sportif, d'une Société commerciale, CITEVOX, spécialisée dans le domaine audio-visuel, de Services spécialisés dans la production socio-culturel, UFOLEA, UFOLEIS, l'action sociale, C.L.L.P., presse, émet le voeu :

- dans le souci d'harmoniser les prestations, d'éviter une dispersion des efforts, de faciliter la gestion, tant au plan national qu'au plan départemental ou local, que soit étudié le plan technique, juridique, fiscal et, dans toutes ses conséquences, l'intérêt de la

création d'un secteur unique de production et de commercialisation, afin de présenter un Rapport à l'Assemblée générale de 1972."

Nous avons estimé que le problème était tellement complexe qu'il n'était pas possible de présenter des conclusions définitives aujourd'hui ni d'engager la Ligue de l'Enseignement à aboutir dans un sens quelconque au prochain Congrès ou à la prochaine Assemblée générale mais, par contre, la Commission a décidé d'engager la Ligue de l'Enseignement à étudier sous tous ses aspects ce vaste problème et à limiter dans le temps l'étude qu'elle vous propose, c'est-à-dire l'Assemblée générale de 1972.

M. le Président.- Sur ce nouveau texte, et sur les propositions de sagesse de la Commission, y a-t-il des observations ?

Je mets le voeu aux voix, tel qu'il a été présenté par la Commission, avec le calendrier proposé. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main ?

.....

Avis contraires ? Abstentions ? Le voeu est adopté à l'unanimité.

M. PREVOST.- Pour terminer, il y a un voeu N° 9, que vous n'avez pas reçu, car il a été distribué à la Com-

mission ce matin comme suite au rapport de Fahy concernant le problème de la lecture.

Voici le voeu N° 9 :

- "L'UNESCO a proclamé 1972 année internationale du livre. L'organisation spécialisée des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture, invite, en particulier les Organisations non gouvernementales, à participer à toutes les actions possibles en faveur du livre.

"Considérant l'importance du rôle de la lecture dans l'éducation permanente, la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education permanente s'associera tout naturellement au plus grand nombre de manifestations ayant pour thème le développement de la culture par le livre."

M. le Président.- Ce voeu ne vous a pas été envoyé mais je suppose quand même que vous êtes aptes à prendre position.

Il n'y a pas d'observations ? Nous pouvons le considérer comme adopté ? Il en est ainsi décidé.

La parole est à Fahy.

M. FAHY.- Ce n'est pas sur le fond du voeu, mais sur la méthode. Il y a une Commission programme qui s'est réunie ce matin et, moi, je renvoie au Groupe de cette Commission qui va travailler et qui doit insérer cela dans l'ensemble du programme 1972. C'est la proposition que je vous fais.

hier qu'à l'issue de cette séance il y aurait un groupe de travail qui se réunirait sur les animateurs permanents. Pour les Camarades des Fédérations concernées, je précise que cette réunion se tiendra à l'amphi Roger Bonnard.

Autre information qui n'est qu'un rappel mais peut-être indispensable : il y a ce soir un spectacle au Grand Théâtre.

D'autre part, en ce qui concerne le lieu du Congrès 1973, s'il y a des candidatures, je vous rappelle que c'est avant demain midi que vous devez les déposer. Il en est de même pour la question à mettre à l'ordre du jour du Congrès de 1973.

Je vous remercie.

M. le Président.- Demain matin, séance de clôture, à 9 heures.

Je vous remercie.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

83

87